

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Programme des Nations Unies pour le Développement

ACTIVITES HABILITANTES POUR LA PREPARATION DE LA DEUXIEME COMMUNICATION DU TOGO SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

DESCRIPTION SOMMAIRE :

Le présent projet habilitera le Togo à préparer et à soumettre sa Deuxième Communication Nationale (DCN) à la Conférence des Parties (CP) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). La DCN sera réalisée conformément aux directives de la décision 17/CP.8 et décrira les progrès réalisés et toutes les actions initiées par le Togo, pour contribuer à l'effort global pour faire face aux changements climatiques, au titre de ses engagements. Ce projet comprend les composantes suivantes : i) description des circonstances nationales, ii) inventaire des gaz à effet de serre (GES) conformément aux directives adoptées par la CP ; iii) élaboration d'un programme contenant des mesures possibles pour atténuer les émissions de GES au Togo ; iv) évaluation des impacts potentiels des changements climatiques au Togo et proposition d'un programme de mesures d'adaptation aux changements climatiques ; v) élaboration d'une stratégie nationale améliorée de mise en œuvre de la CCNUCC avec une plus grande participation de tous les secteurs ; vi) compilation, production, présentation et diffusion de la DCN. Outre l'élaboration de la DCN, le projet vise également le transfert des technologies, la formation, l'éducation et la sensibilisation sur les changements climatiques, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines en matière de changements climatiques au Togo, le développement du dialogue et des échanges d'informations et la coopération entre toutes les parties prenantes, notamment les parties gouvernementale, non gouvernementale, académique et privée. Il permettra aussi de consolider les connaissances spécialisées dans chaque secteur et les capacités institutionnelles. Le projet s'appuiera sur les cadres institutionnels nationaux mis en place au titre de la communication nationale initiale.

Sommaire

SOMMAIRE -----	2
LISTE DES TABLEAUX -----	3
LISTE DES FIGURES -----	3
ACRONYMES -----	4
I. DESCRIPTION DU CONTEXTE -----	5
1.1. ANALYSE DE LA SITUATION-----	5
1.2. STRATEGIE -----	6
Amélioration de la stratégie d’approche de la seconde Communication Nationale. -----	7
Renforcement des capacités -----	8
Capitalisation des acquis de Programmes/Projets -----	8
Développement de Synergies entre les conventions-----	9
Lien avec les programmes de développement économique et social : -----	9
Utilisation des guides/outils développés par l’UNFCCC -----	10
1.3. ARRANGEMENTS DE GESTION -----	10
1.4. SUIVI ET EVALUATION-----	11
Activités et Responsabilités de Suivi-----	11
Rapport de suivi du projet -----	12
Clause d’audit -----	13
Quelques indicateurs de performance -----	13
1.5. CONTEXTE JURIDIQUE-----	13
II. BUDGET TOTAL -----	14
ANNEXE A : RESUME DU RAPPORT D’AUTOEVALUATION -----	17
Processus et approche méthodologique d’autoévaluation de la CNI -----	17
Principaux produits d’autoévaluation et priorités identifiées-----	17
Les leçons apprises lors des processus d’auto-évaluation de la CNI et de la Phase II. -----	19
Implication des parties prenantes.-----	19
Synergies entre les trois conventions -----	20
Stratégie pour la Préparation de la Deuxième Communication Nationale.-----	20
ANNEXE B COMPOSANTE TECHNIQUE DE LA PROPOSITION DU PROJET -----	28
Contexte-----	28
Objectifs du projet -----	29

Stratégie du projet-----	30
Activités du projet -----	31
Arrangements institutionnels -----	44
Impacts du projet-----	46
Budget du projet-----	47
Plan de travail détaillé-----	53
ANNEXE C : TERMES DE REFERENCE-----	67
C 1 : Termes de Référence Comité de Pilotage du projet -----	67
C 2 : Termes de Référence Directeur National du Projet-----	69
C 4 : Termes de référence Secrétaire Comptable. -----	72
C 5 : Termes de référence Agent de Saisie-----	74
C 6 : Termes de Référence du Coursier-----	76
C 7 : Termes de Référence Consultants pour des missions de courte durée. -----	77
C 8 : Termes de référence études thématiques-----	80
C 9 : Termes de références Comité de compilation et de préparation de la communication nationale-----	99
ANNEXE D : LETTRES D'ENDOSSEMENT -----	101

Liste des tableaux

Tableau 1 : Budget estimatif total-----	14
Tableau 2 : Liste des institutions consultées lors du processus d'évaluation de la Communication Nationale Initiale et la préparation des Termes de référence de la Deuxième Communication Nationale-----	22
Tableau 3 : Estimation budgétaire pour la proposition de projet d'élaboration de la Deuxième Communication Nationale du Togo-----	49
Tableau 4 : Contribution du Gouvernement du Togo pour le financement du projet de la DCN (US\$)-----	52
Tableau 5 : Matrice des activités pour le projet de la DCN du Togo -----	54
Tableau 6 : Chronogramme des activités pour le projet de la DCN du Togo-----	59

Liste des figures

Figure 1 : Cadre institutionnel pour la DCN.....	45
--	----

Acronymes

ANCR	Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial
CBD	Convention des Nations Unies sur la Biodiversité
CC	Changements Climatiques
CCD	Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification
CCNUCC/UNFCCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques/United Nations Framework Convention on Climate Change
CDP	Comité de Direction du Projet
CIAT	Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire
CNCC	Comité National sur les Changements Climatiques
CNI	Communication Nationale Initiale
CNUED	Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement
COP7/CP7	7th Conférence of Parties/ 7ème Conférence des Parties
COP8	8th Conférence of Parties/ 8ème Conférence des Parties
CTA	Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale
DCN	Deuxième Communication Nationale
FAO	Food and Agriculture Organisation
FEM (ou GEF)	Fonds pour l'Environnement Mondial (ou Global Environment Facility)
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC (ou IPCC)	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (ou Intergovernmental Panel on Climate Change)
ICAT	Institut de Conseils et d'Appui Technique
IGES	Inventaire des GES
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
MDP	Mécanismes pour le Développement Propre
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNDAF	United Nation Development Assistance Framework
UNDP-CO	United Nation Development Program-Country (bureau local du PNUD)
V&A	Vulnérabilité et Adaptation

I. Description du contexte

Analyse de la situation

La préparation de la Communication Nationale Initiale (CNI) du Togo a été facilitée par l'exécution de deux projets : le projet régional FEM/PNUD de renforcement des capacités et le projet national d'activités habilitantes (TOG/97/G32/A/TG/99). La CNI a été présentée en marge de la COP7 à Marrakech, au Maroc, en novembre 2001.

Suite à sa Communication Nationale Initiale, le Togo a lancé, au titre de ses engagements vis-à-vis de la CCNUCC, le processus de préparation et de soumission de sa Deuxième Communication Nationale (DCN) à la Conférence des Parties. Ce processus qui a comporté l'autoévaluation de la CNI, conformément à la décision 17/CP.8, des concertations régionales et thématiques pour l'identification par les parties prenantes des priorités à prendre en compte dans le document de projet de la DCN, a conduit à l'élaboration du présent document de projet de la Deuxième Communication Nationale.

La DCN viendra donc combler les lacunes de la CNI par l'actualisation et l'amélioration des connaissances dans le domaine des changements climatiques au Togo. Elle permettra également d'approfondir les études réalisées dans le cadre de la CNI, notamment l'Inventaire des GES (IGES), l'évaluation de la Vulnérabilité et Adaptation (V&A), l'étude de l'Atténuation et communiquer à la Communauté Internationale les efforts du Togo en matière de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. En outre, les études de V&A qui seront réalisées dans le cadre de la DCN, vont s'appuyer sur les résultats de l'exécution du projet de préparation du PANA.

L'élaboration de la DCN nécessitera un appui de la part du FEM via le PNUD, et comportera une forte composante de renforcement des capacités et de l'expertise togolaise dans tous les domaines liés aux changements climatiques. L'amélioration de la qualité des données d'activités, l'archivage et l'actualisation continue des bases de données figurent parmi les activités clés du projet d'élaboration de la DCN. Le projet impliquera un grand nombre d'acteurs qui opèreront dans un cadre qui, lui aussi, nécessitant aussi un renforcement des capacités. Les activités du projet bénéficieront aux parties prenantes, aussi bien les institutions étatiques que les opérateurs privés, les institutions de recherche, les ONG, etc. De ce point de vue, un effort particulier sera fourni aux fins de la participation effective et plus grande du secteur informel qui couvre le Résidentiel et l'Artisanat. L'implication des acteurs du secteur informel permettra, non seulement la prise en compte dans l'IGES des émissions de GES qui leur sont imputables, mais aussi et surtout de développer un programme de mesures adéquates d'atténuation de ces émissions.

Les résultats du présent projet contribueront également à la réalisation des OMD au Togo à travers la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

A la suite de la ratification de la CCNUCC le 8 mars 1995, le Togo a adopté une approche progressive en matière de changements climatiques depuis 1997 avec l'appui des projets de renforcement des capacités et le projet TOG/97/G32/A/TG/99. Aussi a-t-il ratifié le Protocole de Kyoto en juillet 2004.

Divers projets ont été réalisés ou sont en cours d'exécution dans le secteur des énergies notamment :

- la réalisation des audits énergétiques dans quelques bâtiments publics au niveau national en

vue de la maîtrise de l'énergie ;

- la vulgarisation des foyers améliorés ;
- les initiatives de substitution de la biomasse par le gaz naturel dans le sous-secteur Domestique et Artisanat par la vulgarisation des foyers à gaz adaptés aux habitudes culinaires togolaises ;
- la diffusion de quelques systèmes photovoltaïques ;
- le projet gazoduc de l'Afrique de l'Ouest ;
- les projets régionaux de microcentrales hydroélectriques et d'extension des réseaux.

L'ensemble de ces actions concourt également à la réalisation des objectifs de développement durable tels qu'identifiés clairement par UNDAF. Combattre la pauvreté et la désertification d'une part, et renforcer les capacités pour réduire la vulnérabilité aux CC et pour développer des politiques d'adaptation adéquates d'autre part, sont perçus comme les deux axes prioritaires d'intervention pour le système des Nations Unies. L'enjeu des CC ne concerne pas uniquement certains spécialistes mais il s'agit plutôt d'une préoccupation qui concerne, de façon urgente, tous les acteurs et secteurs.

Stratégie

Le cadre institutionnel de gestion de l'environnement au Togo a toujours encouragé la mise en œuvre de projets participatifs, le mode de gestion intégrée et le développement d'un partenariat entre les institutions de l'Etat, les agences d'exécution des Nations Unies, les ONGs, le secteur privé et les groupements de base. Ces organisations de la société civile disposent d'un capital d'expertise en terme d'animation, de sensibilisation et de mise en œuvre d'activités de développement durable qu'il convient de mettre à contribution pour et avec les communautés de base, dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC au Togo.

La nécessité d'une coordination s'impose pour promouvoir les synergies intersectorielles afin de coordonner les interventions de terrain sur tout le territoire et les conduire de manière intégrative, avec une démultiplication optimale des résultats. La Commission Nationale sur l'Environnement et le Développement Durable (CNEDD), a été conçue à cet effet et chargée de l'élaboration du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD).

Ce conseil, est chargé de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du PNEDD qui est le cadre d'inspiration de toutes les politiques en matière d'environnement et du développement durable. Il est doté d'un secrétariat appuyé par des commissions techniques. Au niveau régional, il est relayé par des Comités Villageois pour le Développement (CVD).

La gestion du projet sera assurée conformément aux dispositifs et procédures en vigueur au PNUD tant au plan administratif, comptable que financier dans le cadre de l'exécution nationale. La Direction de l'Environnement du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières assumera la mission d'agence d'exécution du projet. Un Coordonnateur sera recruté conformément à la procédure en vigueur au PNUD, sur la base de concertations entre le PNUD et l'agence d'exécution.

Le Commission Technique (organe permanent du CNCC), jouera le rôle de Comité de Direction du Projet et sera chargé d'assister et de suivre l'équipe de coordination dans la mise en œuvre du projet. Il veillera, en outre, à assurer la synergie de la stratégie de lutte contre les CC avec les autres actions de gestion des ressources naturelles. Par ailleurs, une équipe pluridisciplinaire répartie en groupes

thématiques appuiera la coordination dans l'exécution du présent projet, notamment dans l'exécution des activités du projet. Au besoin, d'autres compétences tant nationales qu'internationales seront sollicitées aux fins de la réalisation des objectifs du présent projet.

L'élaboration et l'adoption de la DCN s'appuieront sur une approche participative élargie, et la stratégie de mise en oeuvre du projet s'articulera spécifiquement autour des points suivants :

- Amélioration de la stratégie d'approche de la DCN ;
- Renforcement des capacités ;
- Capitalisation des acquis de Programmes/Projets ;
- Développement de synergies entre les conventions,
- Lien avec les programmes de développement économique et social et
- Amélioration de la stratégie nationale de lutte contre les CC.

Amélioration de la stratégie d'approche de la seconde Communication Nationale.

La stratégie de préparation de la DCN s'est appuyée sur une large consultation de toutes les parties prenantes. Le processus de consultation qui a été mené, a intéressé tous les groupes d'acteurs concernés et/ou impliqués dans la problématique des changements climatiques afin de garantir et de s'assurer une appropriation nationale de la préparation de la DCN. Il s'agit :

- des concertations régionales en vue de faire des changements climatiques, une préoccupation de tous ; elles ont permis de savoir le degré d'implication des parties prenantes lors du processus d'élaboration de la CNI et d'identifier les priorités des différents acteurs à prendre en compte dans le processus de la DCN ;
- des concertations thématiques/sectorielles afin d'identifier les nouveaux domaines à prendre en compte dans le document de projet de la DCN.

L'objectif de la préparation de la DCN sera d'améliorer la qualité des inventaires de GES, des études d'atténuation, de vulnérabilité et adaptation, de la participation des parties prenantes par rapport à la première communication nationale.

Le projet s'appuiera sur les cadres institutionnels nationaux mis en place au titre des activités habilitantes. Les institutions nationales ayant participé à l'élaboration de la CNI ont été ciblées par le présent projet en vue de créer une structure plus appropriée et plus efficace. Le tableau 2 donne des renseignements sur les différentes institutions impliquées dans le processus d'autoévaluation de la CNI, leurs missions et attributions, les raisons de leur implication ainsi que leurs apports dans ledit processus.

Cette amélioration prendra en compte les solutions proposées pour combler les lacunes identifiées lors de l'élaboration de la Communication Nationale Initiale et concernera les niveaux institutionnel et technique.

- i. Au niveau institutionnel, le Comité Nationale sur les Changements Climatiques (CNCC) sera redynamisée et dotée des moyens conséquents.
- ii. Au niveau technique (Inventaire des GES ; Vulnérabilité/Adaptation et Atténuation des émissions des GES), la stratégie consistera à :

- Accroître la sensibilisation des institutions détentrices des données et informations nécessaires pour les inventaires des GES, sur l'importance et la disponibilité de ces données et informations pour l'élaboration et la mise à jour de la Communication Nationale ;
- Intégrer toutes les institutions détentrices de données et informations nécessaires aux inventaires des GES, au sein des groupes thématiques du CNCC ;
- Améliorer la fiabilité de toutes les données nécessaires aux inventaires des GES, à travers une sensibilisation des institutions détentrices de ces données ;
- Disposer des séries d'au moins 30 ans de données, sur la majorité des variables sectorielles, pour améliorer la qualité des scénarii climatiques de référence (modèles empiriques sectoriels) ;
- Disposer d'un modèle climatique ayant une résolution spatiale adéquate par exemple (1° x 1°) et prenant en compte les spécificités de la variabilité climatique dans nos régions ;
- Améliorer la fiabilité de toutes les données nécessaires à l'atténuation des émissions des GES, à travers un renforcement des capacités des institutions détentrices ou productrices des données ;
- Organiser des ateliers sectoriels en vue d'assurer une bonne formation des experts nationaux ;
- Former un panel d'experts nationaux ;
- Développer des stratégies de mise en œuvre des conventions, en synergie avec les programmes et projets liés aux CC.

Renforcement des capacités

La stratégie comportera comme principaux éléments, en liaison avec la mise en oeuvre des Accords de Marrakech et des décisions subséquentes de la Conférence des Parties :

- i. L'élaboration d'un programme de développement et de renforcement des capacités ;
- ii. L'évaluation des besoins en matière de transfert de technologies et de systèmes d'observation systématique des changements climatiques ;
- iii. L'élaboration d'un programme d'information, de sensibilisation du public et d'éducation ;
- iv. L'élaboration d'une stratégie de formation et de recherche.

Capitalisation des acquis de Programmes/Projets

Les résultats des travaux et projets PNUD/FEM déjà exécutés, en cours d'élaboration ou d'exécution, seront à travers la Commission Nationale sur l'Environnement et le Développement Durable (CNEDD), utilisés comme intrants dans le processus de la préparation de la deuxième Communication Nationale.

Il s'agit notamment de :

- l'Autoévaluation Nationale des Capacités pour la Gestion de l'Environnement Mondial (ANCR) ;

Ce projet permettra d'identifier les actions à entreprendre à long terme dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC au Togo. Les actions identifiées seront réexaminées et intégrées à la stratégie nationale de réduction des émissions de GES qui sera élaboré dans le cadre du projet de la DCN.

- le Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) ;

Le PANA permettra de renforcer les capacités des experts sur les méthodes d'évaluation de l'adaptation, de faire la revue, l'analyse et la synthèse de toutes les informations disponibles sur les effets néfastes de variabilités climatiques et des CC, d'identifier et d'analyser par secteur les mesures d'adaptation et les activités prioritaires susceptibles de répondre aux besoins résultants des effets néfastes des CC. Ces actions seront complétées dans le cadre de la réalisation du projet de la DCN par l'actualisation des données d'activité et par l'élaboration d'un portefeuille de projets correspondant aux options d'adaptation les plus pertinentes, les plus faisables et les plus faciles à mettre en œuvre.

En outre, le Togo s'est doté de deux institutions dans le domaine de l'agronomie. Il s'agit de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) et l'Institut de Conseils et d'Appui Technique (ICAT). Le premier a pour mandat, l'amélioration variétale pour accroître la productivité des cultures, la lutte contre les maladies et les espèces envahissantes (ITRA) ; tandis que le second s'occupe de la vulgarisation, de l'appui technique et de la réplique (ICAT). Ces instituts peuvent contribuer énormément dans la formulation de politique et mesures en matière d'adaptation de l'agriculture au Togo aux fins de la sécurité alimentaire.

Au plan régional et sous régional, le Togo est également partie prenante dans la mise en œuvre :

du projet PNUD/FEM «Renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité des inventaires des gaz à effet de serre en Afrique de l'Ouest et du Centre» ; Ce projet consiste à renforcer les capacités institutionnelles de collecte des données et l'amélioration de la qualité des données d'activités. Ces renforcements de capacités seront capitalisés dans le cadre des études d'IGES.

Développement de Synergies entre les conventions

Au titre de ses articles 2 et 3, il ressort que la CCNUCC doit développer de fortes synergies avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les autres conventions notamment celles de la génération de Rio.

Dans le souci d'établir une synergie entre les trois conventions de Rio (CCNUDD, CCNUDB, CCNUCC) et les programmes prioritaires de développement du pays, la DCN sera préparée en tenant compte des informations provenant de différents documents élaborés pour leur mise en œuvre. Il s'agira de faire la synthèse des besoins et priorités du Togo en matière de renforcement de capacités en vue d'accroître les synergies entre les conventions internationales de gestion de l'environnement global à savoir la CCNUCC, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) et la Convention des Nations Unies sur la Biodiversité (CBD).). La synergie sera développée avec le projet ANCR à cet effet.

Lien avec les programmes de développement économique et social :

Pour s'assurer que le projet réponde au mieux aux préoccupations actuelles et se conforme aux priorités nationales de développement durable, les activités du projet devront contribuer à la réalisation des objectifs de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et des OMD, et des politiques et stratégies sectorielles (agricultures, santé, population, eau,

énergie, transport, forêts etc.) qui intégreront les préoccupations relatives aux changements climatiques.

Utilisation des guides/outils développés par l'UNFCCC

L'équipe de pilotage du présent projet exploitera le *Manuel de l'Utilisateur relatif aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention*. s. Cependant, selon les études thématiques, les experts feront recours à divers guides/outils spécifiques.

L'établissement de l'inventaire national des GES dans le cadre des travaux de la DCN sera réalisé conformément aux directives révisées de 1996 ou les plus récentes du GIEC, et utilisera le *Guide de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes des inventaires nationaux de GES (GPG 2000)*, le *Guide de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres (BPG LULUCF 2003)*, la Banque de données du GIEC (IPCC EFDB) et les décisions et recommandations des organes subsidiaires de la Convention. Ces documents mis au point par les experts, sont relatifs au choix des méthodes, des données d'activités et des facteurs d'émission, en vue de réduire les incertitudes y afférentes. L'utilisation, entre autres, des méthodes d'évaluation des incertitudes et de contrôle de qualité permettra de pallier les lacunes relatives aux incertitudes qui ont affecté la qualité des IGES de la CNI. Par conséquent, une formation adéquate sera organisée à l'intention des experts des groupes thématiques sur la méthodologie GIEC version révisée 1996, et ses "Recommandations en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

Pour une meilleure qualité des inventaires de GES, les experts devront faire recours aux "Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresteries" (plus connues sous l'acronyme anglais "GPG for LULUCF").

Dans le domaine des études de V&A et atténuation, les experts utiliseront les scénarios GIEC les plus récents et les plus adaptés au contexte togolais (IPCC Third Assessment Report) pour la modélisation des changements climatiques à l'échelle nationale/régionale avec utilisation des sorties de modèles globaux (type MAGICC-SCENGEN). Les experts feront recours aux modèles relatifs aux études d'adaptation et d'atténuation les plus performants qu'ils auront identifiés. Le projet pourra, en outre, se référer au UNDP manuel «Developing Socio-economic scenarios for use in vulnerability and adaptation assessments» pour la préparation des scénarios socioéconomiques.

Arrangements de gestion

La Direction de l'Environnement du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières assumera la mission d'agence nationale d'exécution du projet. Son Directeur sera le directeur national du projet et en assurera à ce titre le suivi régulier.

Sur la base de concertations entre le PNUD et l'agence nationale d'exécution, un Coordonnateur sera recruté conformément à la procédure en vigueur au PNUD. Sous l'autorité du Directeur de l'Environnement et sous la supervision du Comité de Direction du Projet, le Coordonnateur aura pour tâche principale d'assurer la gestion quotidienne des activités du projet.

La mission du Comité de Direction du Projet sera confiée à la Commission Technique du Comité National sur les Changements Climatiques. La Commission Technique devra fournir les conseils et l'assistance nécessaires au bon déroulement du projet et faciliter l'accès à toutes les informations et la

collaboration avec tous les projets et programmes en cours au Togo. De même, ses membres s'attacheront à diffuser les résultats des travaux du projet dans leurs départements et institutions respectifs à travers des cellules de suivi du projet qui seront mises en place au niveau de la structure d'attache de chaque membre, afin d'en répercuter les principaux enseignements et les responsabilités techniques qui leur incombent.

Une équipe pluridisciplinaire répartie en groupes thématiques appuiera la coordination dans l'exécution du présent projet. Cette équipe sera structurée comme suit : un groupe de travail IGES ; un groupe de travail V&A ; un groupe de travail atténuation ; un groupe de travail sur les informations pertinentes aux fins de la mise en œuvre de la Convention et un comité de rédaction/compilation. Les compétences dans ces domaines respectifs représentées au sein de la Commission Technique du Comité National sur les Changements Climatiques constitueront le noyau de cette équipe.

Le projet pourra faire appel à d'autres compétences tant au niveau national qu'international en fonction des besoins spécifiques.

La gestion du projet sera assurée conformément aux dispositifs et procédures en vigueur au PNUD tant aux plans administratif, comptable que financier. Une assistance technique nationale ou internationale pourra être sollicitée pour le compte du projet en tant que de besoin.

Le bureau du PNUD – Lomé assurera au nom du PNUD/FEM, le suivi du projet. Le PNUD veillera au respect des procédures en vigueur dans le cadre de l'exécution nationale et apportera l'appui technique ainsi que les facilités nécessaires à la direction du projet pour assurer la synergie entre le projet de la DCN et les autres appuis du FEM en cours ou à venir notamment : le Programme d'Action pour l'Adaptation aux CC (PANA) ; le projet régional « Renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité des inventaires des GES en Afrique de l'Ouest et du Centre » ; le Programme des Petites Subventions du Fonds pour l'Environnement Mondial (PPS/FEM) ; le projet « Autoévaluation Nationale des Capacités pour Renforcer l'Environnement Mondial (ANCR) ».

Suivi et évaluation

Pendant toutes ses phases d'exécution, le projet d'élaboration de la DCN fera l'objet d'un suivi rigoureux, conformément aux spécifications des projets d'activités habilitantes du PNUD/FEM mentionnées ci-après.

Activités et Responsabilités de Suivi

Un plan détaillé des réunions de suivi/évaluation, à incorporer dans le rapport de lancement du Projet, sera élaboré par la Coordination du Projet, en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre du projet et les représentants des parties prenantes. Ce plan comprendra : (i) les dates prévisionnelles des réunions du Comité de Pilotage du projet de la Deuxième Communication Nationale, et (ii) les activités de suivi et d'évaluation du projet.

Le suivi quotidien de l'exécution du projet relèvera de la responsabilité du Coordonnateur du Projet, sur la base du Plan de Travail Annuel et de ses indicateurs. L'Equipe de Coordination du Projet informera le Bureau local du PNUD de tous retards et difficultés rencontrés pendant la mise en œuvre du projet, de manière à ce qu'une assistance appropriée ou des mesures correctives puissent être prises à temps pour y remédier.

Le suivi périodique de l'exécution du projet incombera au bureau local du PNUD, qui tiendra à cet

effet des réunions (trimestrielles ou plus si nécessaire) avec les parties prenantes du Projet. Ce suivi permettra aux parties prenantes de faire le point sur l'exécution du projet et de détecter tous problèmes inhérents au projet à mesure qu'ils se présentent, de manière à assurer une exécution harmonieuse des activités du projet.

Rapport de suivi du projet

Le Coordonnateur du Projet, conjointement avec l'équipe élargie du PNUD/FEM sera responsable de la préparation des rapports ci-après qui constituent une composante du processus de suivi :

(a) Rapport de Lancement du Projet

Un rapport de Lancement du Projet sera rédigé immédiatement après l'atelier de lancement. Il comprendra le Plan de Travail détaillé de la première année découpée en trimestres et précisant les activités et les indicateurs de progrès destinés à guider l'exécution du Projet pour la première année de mise en œuvre. Le Rapport comprendra également le budget détaillé de la première année d'exécution du Projet, élaboré sur la base du Plan de Travail Annuel, et incluant les critères de suivi et d'évaluation permettant de mesurer de manière effective les performances du Projet dans la période cible de 12 mois.

Le Rapport de Lancement du Projet présentera une description très détaillée des rôles institutionnels, des responsabilités, des activités de la Coordination et des mécanismes de feed-back des partenaires du projet. En plus, une section du rapport présentera l'état d'avancement de l'installation et le lancement du projet, ainsi que tout changement intervenu dans l'environnement externe et qui soit susceptible d'affecter l'exécution du projet.

La version finale du Rapport de Lancement sera transmise aux parties prenantes du projet pour examen. Les parties prenantes disposent d'un délai d'un mois calendaire pour faire parvenir leurs commentaires/remarques ou questions. Mais avant sa diffusion, le Rapport de Lancement devra être transmis au bureau local du PNUD et de la Coordination Régionale du PNUD/FEM pour observation.

(b) Rapports d'Avancement Trimestriels

Des rapports succincts retraçant les grandes lignes de l'état d'avancement du projet seront préparés trimestriellement par la Coordination du Projet et transmis au bureau local du PNUD et à la Coordination Régionale du PNUD/FEM.

(c) Rapports Techniques

Les Rapports Techniques sont des documents détaillés couvrant des domaines spécifiques d'analyse ou des spécialisations scientifiques au sein du projet. Dans le cadre du Rapport de Lancement, l'équipe de coordination du projet ébauchera une liste précisant les Rapports Techniques dont la préparation est envisagée au cours de l'exécution du projet dans les secteurs d'activités clés, ainsi que les dates prévisionnelles de leur soumission. Au besoin, cette Liste sera révisée, mise à jour et intégrée aux Rapports d'Avancement Annuels (APRs-Annual Progress Reports). Les Rapports Techniques susceptibles d'être rédigés par des consultants étrangers, doivent être des analyses spécialisées, exhaustives et détaillées sur des thèmes de recherche clairement définis dans le cadre du projet. Ces Rapports Techniques représenteront la contribution substantielle du Projet dans des domaines spécifiques, et seront utilisés dans les activités de diffusion d'informations pertinentes et

des bonnes pratiques aux niveaux national et international.

Clause d'audit

Le gouvernement communiquera au Représentant Résident les états financiers périodiques certifiés, et un audit annuel des états financiers portant sur les fonds FEM conformément aux procédures établies telles que stipulées dans les manuels de Finance et de Programmation. L'audit sera effectué par l'auditeur légalement accrédité du Gouvernement, ou par un auditeur privé recruté par le Gouvernement.

Quelques indicateurs de performance

Afin de faciliter le processus de Suivi/Evaluation, il est suggéré de créer des tableaux de bord assortis d'indicateurs techniques et financiers.

A cette fin, en collaboration avec tous les acteurs, des indicateurs objectivement vérifiables seront retenus dès le lancement du projet et feront l'objet d'une évaluation périodique. Ces indicateurs sont ceux retenus par le FEM, dans le *Capacity Development Indicators UNDP/GEF Resource Kit (No. 4)*, lors de sa 21^{ème} session en mai 2003. Globalement, ces indicateurs rendront compte de :

- (a) la capacité à concevoir et formuler des politiques, législations, stratégies et programmes ;
- (b) la capacité à mettre en œuvre les politiques, législations, stratégies et programmes formulés ;
- (c) la capacité à atteindre des compromis avec et ou entre toutes les parties prenantes ;
- (d) la capacité à mobiliser les informations et les connaissances ; et
- (e) la capacité à surveiller, évaluer, faire des rapports et apprendre.

A la clôture du projet, une mission d'évaluation sera également entreprise, et un rapport d'évaluation sera produit, exposé et distribué à tous les partenaires.

Contexte juridique

This Project Document shall be the instrument referred to as such in Article I of the Standard Basic Assistance Agreement between the Government of Togo and the United Nations Development Programme, signed by the parties [date]. The host country implementing agency shall, for the purpose of the Standard Basic Assistance Agreement, refer to the government co-operating agency described in that Agreement.

The UNDP Resident Representative is authorized to effect in writing the following types of revision to this Project Document, provided that he/she has verified the agreement thereto by GEF Unit and is assured that the other signatories to the Project Document have no objection to the proposed changes:

- a) Revision of, or addition to, any of the annexes to the Project Document;
- b) Revisions which do not involve significant changes in the immediate objectives, outputs or activities of the project, but are caused by the rearrangement of the inputs already agreed to or by cost increases due to inflation;
- c) Mandatory annual revisions which re-phase the delivery of agreed project inputs or increased expert or other costs due to inflation or take into account agency expenditure flexibility; and
- d) Inclusion of additional annexes and attachments only as set out here in this Project Document.

II. Budget total

Tableau 1 : Budget estimatif total

Award ID: 00014968								
Award Title: PIMS 3303 EA: SNC Togo								
Project ID: 00014968								
Project Title: PIMS 3303 EA: ACTIVITES HABILITANTES POUR LA PREPARATION DE LA DEUXIEME COMMUNICATION DU TOGO SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES								
Executing Agency: Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestieres								
Expected Outcomes	RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET						
Second National Communication		Budget Code	Budget Description	Year 1 (US\$)	Year 2 (US\$)	Year 3 (US\$)	Total Budget (US\$)	
Outcome 1: Circonstances Nationales	MERF	62000	71300	Lcl Cnslts	6,000	2,000	1,000	9,000
		62000	74500	MiscExp	500	300	200	1,000
				Sous-Total	6,500	2,300	1,200	10,000
Outcome 2: Inventaire National de Gaz a Effet de Serre	MERF	62000	71300	Lcl Cnslts	36,000	15,000	10,000	61,000
		62000	71600	Travel loc	3,000	2,500	0	5,500
		62000	71600	Travel Int	2,000	1,500	2,000	5,500
		62000	72100	Contr-Cmpy	6,000	0	5,000	11,000
		62000	72200	Equip&Furn	8,000	0	0	8,000
		62000	74500	MiscExp	3,000	1,000	1,000	5,000
				Sous-Total	58,000	20,000	18,000	96,000
Outcome 3: Politiques et mesures d'atténuation des CC	MERF	62000	71200	Intl Cnslt	0	3,000	1,000	4,000
		62000	71300	Lcl Cnslts	9,000	10,000	10,000	29,000
		62000	71600	Travel loc	2,000	2,500	1,000	5,500
		62000	71600	Travel Int	1,000	1,500	1,500	4,000
		62000	72100	Contr-Cmpy	2,000	2,500	2,500	7,000

		62000	72200	Equip&Furn	5,000	0	0	5,000
		62000	74500	MiscExp	700	500	500	1,700
				Sous-Total	18,700	21,000	16,500	56,200
Outcome 4: Etude de vulnérabilité et programme de mesures d'adaptation adéquates aux changements climatiques	MERF	62000	71200	Intl Cnslt	0	4,000	2,000	6,000
		62000	71300	Lcl Cnslts	15,000	25,000	12,000	52,000
		62000	71600	Travel loc	4,000	4,000	3,000	11,000
		62000	71600	Travel Int	1,000	1,000	2,000	4,000
		62000	72100	Contr-Cmpy	5,000	5,000	1,500	11,500
		62000	72200	Equip&Furn	5,000	0	0	5,000
		62000	74500	MiscExp	700	800	800	2,300
				Sous-Total	30,700	39,800	21,300	91,800
Outcome 5: Autres informations pertinentes pour atteindre les objectifs de la Convention	MERF	62000	71200	Intl Cnslt	0	2,500	0	2,500
		62000	71300	Lcl Cnslts	4,500	5,500	3,000	13,000
		62000	72100	Contr-Cmpy	0	0	2,000	2,000
		62000	72500	Supplies	1,000	1,000	500	2,500
				Sous-Total	5,500	9,000	5,500	20,000
Outcome 6: Contraintes, lacunes et besoins financiers, techniques et renforcement des capacités s'y rapportant	MERF	62000	71300	Lcl Cnslts	0	4,500	3,000	7,500
		62000	72100	Contr-Cmpy	0	0	2,500	2,500
				Sous-Total	0	4,500	5,500	10,000
Outcome 7: Assistance Technique	MERF	62000	71200	Intl Cnslt	3,000	2,500	0	5,500
		62000	71600	Travel Int	2,500	2,000	0	4,500
				Sous-Total	5,500	4,500	0	10,000
Outcome 8: Compilation, Production et Communication	MERF	62000	71300	Lcl Cnslts	0	2,500	4,000	6,500
		62000	71600	Travel Int	0	0	5,000	5,000
		62000	72100	Contr-Cmpy	0	1,500	2,000	3,500
		62000	74200	Print Prod Costs	0	0	6,000	6,000

		62000	74200			7000		
				Sous-Total	0	4,000	17,000	21,000
Outcome9: Coordination du Projet	MERF	62000	71300	Lcl Cnslts	18,500	18,500	18,500	55,500
		62000	71400	CntractSrv	6,500	6,500	6,500	19,500
				Sous-Total	25,000	25,000	25,000	75,000
Outcome10: Suivi / Evaluation et Reporting	MERF	62000	71200	Intl Cnslt	0	3,000	0	3,000
		62000	71300	Lcl Cnslts	0	2,000	2,000	4,000
		62000	71600	Travel Int	0	2,000	0	2,000
		62000	72100	Contr-Cmpy	2,000	2,000	2,000	6,000
				Sous-Total	2,000	9,000	4,000	15,000
Total General					153,900	143,100	108,000	405,000

Summary of Funds:				
GEF	153,900	143,100	108,000	405,000
Govt (in kind)				311,297
Total	153,900	143,100	108,000	716,297

ANNEXES

Annexe A : Résumé du rapport d'autoévaluation

Processus et approche méthodologique d'autoévaluation de la CNI

L'objectif de la préparation de la DCN sera d'améliorer la qualité des inventaires de GES, des études d'atténuation, de vulnérabilité et d'adaptation, de garantir une meilleure participation des parties prenantes (dans le processus de la DCN par rapport à celui de la CNI). Le projet s'appuiera sur le cadre institutionnel national mis en place au titre des activités habilitantes de la CNI. Aux fins de ces objectifs, une autoévaluation a été menée.

Les grandes phases qui ont marquées le processus d'autoévaluation de la CNI et de la phase II, coordonné par la Direction de l'Environnement, sont :

- Élaboration de la requête préliminaire de financement pour la réalisation de la Deuxième Communication Nationale ;
- Élaboration des TDR de l'autoévaluation de la communication nationale initiale ;
- Conduite de l'autoévaluation de la CNI et de la phase II par un consultant national recruté par le PNUD ;
- Examen du document d'autoévaluation par la Commission Technique du CNCC ;
- Conduite des concertations régionales pour l'identification par les parties prenantes des priorités à prendre en compte dans le document de projet de la DCN ;
- Conduite des concertations thématiques pour l'identification des nouveaux domaines à prendre en compte dans le document de projet de la DCN ;
- Élaboration du document de projet de la DCN ;
- Examen du document préliminaire de projet par la Commission Technique du CNCC ;
- Ventilation du document de projet de la DCN pour analyse par les parties prenantes en vue de son amélioration ;
- Examen et validation du document de projet en atelier national ;
- Soumission du document de projet au financement du FEM via le PNUD.

L'approche méthodologique a consisté à l'analyse de toutes les études dont les rapports constituent les chapitres de la CNI, notamment l'inventaire et l'évaluation de la vulnérabilité, le programme contenant les mesures d'adaptation aux changements climatiques et celui contenant les mesures d'atténuation des émissions de GES. L'analyse a également porté sur les rapports d'ateliers de renforcements de capacités et de sensibilisation, organisés dans le cadre de la phase des activités habilitantes.

Principaux produits d'autoévaluation et priorités identifiées

Les informations communiquées par le Togo au secrétariat de la CCNUCC dans sa CNI sont conformes aux exigences de l'article 12.1 de la Convention et aux directives figurant dans l'annexe de la décision 10/CP.2. Ces informations sont relatives aux circonstances nationales avec des niveaux de détails variables et sont liées à des chapitres thématiques comme les

inventaires, la vulnérabilité et l'atténuation, la recherche et l'observation systématique, l'éducation, la formation et la sensibilisation du public. Par ailleurs, elles couvrent des horizons temporel et spatial plus complets que ceux exigés par la méthodologie CCNUCC. Ces informations devraient permettre à la Conférence des Parties de disposer d'informations suffisantes pour pouvoir évaluer les effets globaux conjugués des mesures prises par le Togo à la lumière des évaluations scientifiques les plus récentes et de l'application de la Convention.

La phase II concerne le renforcement des capacités, l'identification des besoins en technologies et leurs modalités d'acquisition et d'utilisation ; la production des programmes et documents d'information, de large diffusion, de formation, de sensibilisation sur les changements climatiques et plus spécifiquement en matière d'inventaire, d'atténuation, de vulnérabilité et d'adaptation. Lors de son exécution, des progrès ont été réalisés et des améliorations ont été apportées.

L'analyse de la CNI a permis, d'une part, d'identifier les lacunes et insuffisances qui ont affecté la qualité des études d'inventaire de GES, de vulnérabilité, d'adaptation aux CC et d'atténuation des émissions de GES ; elle a permis d'identifier d'autre part, les besoins de renforcement de capacités humaines, institutionnelles et technologiques pour remédier aux lacunes et insuffisances identifiées. En outre, cet exercice a permis de cibler les institutions nationales qui ont participé à l'élaboration de la première communication nationale, en vue de créer une infrastructure plus permanente capable d'assurer la continuité du processus d'élaboration des communications nationales.

La présente requête de financement a été élaborée en tenant compte des lacunes et faiblesses constatées dans le processus d'élaboration de la CNI et dans les études ayant alimenté ses différents chapitres. À partir des défaillances mises en évidence par l'autoévaluation, des domaines prioritaires ont été identifiés pour guider les efforts d'amélioration de la DCN. En résumé, afin de rendre les informations qui seront contenues dans la DCN plus cohérentes, transparentes, exactes, exhaustives, comparables, précises et fiables, il convient d'approfondir les travaux dans certains domaines :

- clarifier les priorités de développement, les objectifs et les conditions qui sont propres au Togo ou à la région ;
- maîtriser la rubrique « Quantification et Gestion des Incertitudes » du manuel des recommandations du GIEC de manière à indiquer les marges d'incertitude que comportent les données d'inventaire et les hypothèses qui les sous-tendent, et à décrire les méthodes utilisées, éventuellement, pour estimer ces marges ;
- mettre à jour les informations sur les circonstances nationales afin de mieux évaluer les besoins technologiques et financiers à inclure dans le projet de la DCN en matière de collecte de données statistiques nationales ;
- développer des cadres institutionnels appropriés pour la collecte, l'archivage, la mise à jour et la gestion des données d'activité nécessaires pour la préparation des inventaires et de la deuxième communication nationale ;
- trouver un format adéquat de collecte et d'archivage des données de façon à les utiliser dans le cadre des conventions et procéder au recrutement et/ou la formation d'agents qualifiés chargés du suivi des données statistiques ;
- faciliter la collaboration et la coordination entre les institutions nationales pour accroître

la qualité de la préparation des inventaires dans le cadre de la deuxième communication nationale ;

- créer des réseaux nationaux/régionaux de partage des informations entre experts et institutions impliqués dans la préparation des inventaires/communications nationales ;
- préparer un ensemble de directives techniques adéquates pour l'analyse de l'atténuation dans les différents secteurs économiques afin de faciliter l'analyse des options d'atténuation, spécialement en ce qui concerne l'estimation des coûts incrémentaux et la construction des scénarii ;
- encourager la construction par les experts nationaux de scénarii qui considèrent les circonstances nationales ;
- faire de la formulation des projets de V&A une importante activité de la deuxième communication nationale et négocier les financements auprès du FEM ;
- préparer un ensemble de directives sur la présentation de telles évaluations et des méthodologies et modèles de base à utiliser de façon à améliorer la qualité et la comparabilité des communications nationales ;
- participer aux systèmes d'observation globale tels que le Global Climate Observing System (GCOS), le Global Ocean Observing System (GOOS), le Global Terrestrial Observing System (GTOS) afin d'accroître les aptitudes à promouvoir la recherche entre les organisations nationales et internationales et entre le Togo et les pays développés.

Les leçons apprises lors des processus d'auto-évaluation de la CNI et de la Phase II.

Les informations contenues dans la CNI sont conformes aux méthodologies adoptées et ne se limitent pas uniquement aux exigences mais s'étendent à des horizons temporel et spatial plus larges. Tous les secteurs et tous les gaz à effet de serre, directs et indirects ont été couverts. Les informations communiquées sont donc beaucoup plus complètes que celles demandées.

La continuité du processus de préparation des inventaires n'est pas actuellement assurée à cause de l'absence de programme et de moyens.

La mise à jour systématique et continue des inventaires, la qualité de la collecte, de l'utilisation des données d'activité, la sélection des facteurs d'émission, et l'application des méthodes par une équipe nationale sont les éléments importants du processus de la communication nationale.

Des difficultés dues à une insuffisance de personnel formé pour accéder et utiliser les modèles et méthodologies appropriés, ont été identifiées.

Les arrangements institutionnels qui existent ne sont pas spécifiques pour la collecte et la maintenance d'une base de données pour l'analyse des changements climatiques.

L'insuffisance ou le manque de ressources financières pour acquérir les systèmes de suivi et les technologies nécessaires pour la recherche et l'observation systématique constitue un obstacle majeur.

Implication des parties prenantes.

Les deux premières phases ont associé plusieurs parties prenantes aux processus des

changements climatiques. L'implication des acteurs du secteur privé et de ceux du secteur informel doit être accrue et/ou renforcée car ces acteurs jouent directement et indirectement un rôle crucial dans le processus des changements climatiques. Ils sont à la fois concernés par les questions d'adaptation et les questions d'atténuation.

Synergies entre les trois conventions

L'objectif ultime de la CCNUCC et de tout autre instrument juridique connexe est « de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable » (article 2). « Il incombe aux Parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives » (article 3, paragraphe 1). À cet effet, il appartient aux parties de travailler de concert à un système économique international qui soit porteur et ouvert et qui mène à une croissance économique et à un développement durable de toutes les Parties, en particulier des pays en développement Parties, pour leur permettre de mieux s'attaquer aux problèmes posés par les changements climatiques » (article 3 paragraphe 5). Au titre de ces articles, il ressort que la CCNUCC entretient de fortes synergies avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les autres conventions notamment celles de Rio.

Dans ce chapitre de la DCN il s'agira de faire la synthèse des besoins et priorités du Togo en matière de renforcement de capacités en vue d'accroître les synergies entre les conventions internationales de gestion de l'environnement global à savoir la CCNUCC, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) et la Convention des Nations Unies sur la Biodiversité (CBD). La prise en compte de ces synergies est justifiée par (i) l'interdépendance évidente des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la désertification, (ii) la convergence manifeste d'objectifs entre les 3 conventions multilatérales sur l'environnement et (iii) la nécessité d'optimiser les efforts visant à atteindre les objectifs ultimes des trois conventions et les OMD à travers la Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté par une meilleure coordination institutionnelle, l'intégration des résultats des études sous-jacentes, l'harmonisation des activités communes, etc.

Dans le courant de l'année 2000, le Togo avait participé à un atelier régional de renforcement des capacités des pays participants en vue du développement des synergies entre les conventions de la génération de Rio, tenu à Dakar (Sénégal). Malheureusement le Togo n'a pu exécuter ce projet. Il serait souhaitable qu'une étude spécifique soit menée à ce sujet avec l'appui financier du PNUD. Les résultats de cette étude serviront à étoffer ce chapitre.

Stratégie pour la Préparation de la Deuxième Communication Nationale.

La stratégie de préparation de la DCN s'est appuyée sur une large consultation de toutes les parties prenantes.

Le processus de consultation qui a été mené a intéressé tous les groupes d'acteurs concernés et/ou impliqués dans la problématique des changements climatiques afin de garantir et de s'assurer une appropriation nationale de la préparation de la DCN. Il s'agit :

- des concertations régionales en vue de faire des changements climatiques, une préoccupation de tous ; elles ont permis de savoir le degré d'implication des parties prenantes lors du processus d'élaboration de la CNI et d'identifier les priorités des différents acteurs à prendre en compte dans le processus de la DCN ;
- des concertations thématiques/sectorielles afin d'identifier les nouveaux domaines à prendre en compte dans le document de projet de la DCN.

L'objectif de la préparation de la DCN sera d'améliorer la qualité des inventaires de GES, des études d'atténuation, de vulnérabilité et adaptation, de la participation des parties prenantes par rapport à la première communication nationale.

Le projet s'appuiera sur les cadres institutionnels nationaux mis en place au titre des activités habilitantes. Les institutions nationales ayant participé à l'élaboration de la CNI ont été ciblées par le présent projet en vue de créer une structure plus appropriée et plus efficace.

Le tableau qui suit (tableau 2), renseigne brièvement sur les différentes institutions impliquées dans le processus d'autoévaluation de la CNI, leurs missions et attributions, les raisons de leur implication ainsi que leurs apports dans ledit processus.

Tableau 2 : Liste des institutions consultées lors du processus d'évaluation de la Communication Nationale Initiale et la préparation des Termes de référence de la Deuxième Communication Nationale

Nom des institutions consultées	Missions et attributions des institutions	Raisons d'implication de ces institutions	Apport au processus d'évaluation (consultation, élaboration des rapports, fournisseur de données)
<p>Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF)</p> <p>Direction de l'Environnement</p> <p>Direction des Eaux et Forêts</p> <p>Office du développement et</p>	<p>Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de l'environnement, des ressources forestières et de la faune.</p> <p>Il veille à la conservation de l'environnement, au maintien ou à la restauration des ressources que la nature offre à la vie humaine, la préservation ou la limitation des activités susceptibles de le dégrader et d'entraîner des atteintes à la santé des personnes.</p> <p>Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.</p> <p>Elle est chargée principalement du suivi de la mise en œuvre de la politique et de la législation nationales en matière d'environnement, de la prévention et de lutte contre les pollutions et les nuisances et de l'amélioration du cadre de vie et de la mise en œuvre des conventions et traités internationaux relatifs à l'environnement.</p> <p>Point focal de la Convention sur les changements climatiques, du Protocole de Kyoto et de l'IPCC</p> <p>Elle est chargée de la protection et de la gestion des ressources forestières et des plans d'eau. Elle contribue étroitement à la formulation de la politique forestière et en suit la mise en œuvre.</p> <p>Il est rattaché au MERF.</p>	<p>Coordonner les actions de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques</p> <p>Assure par délégation du MERF la coordination des actions sur la problématique des changements climatiques.</p> <p>Contrôler l'exploitation forestière et coordonner les actions de lutte contre la déforestation.</p>	<p>Fournisseurs de données</p> <p>Fournisseurs de données</p> <p>Fournisseur de données</p>

Nom des institutions consultées	Missions et attributions des institutions	Raisons d'implication de ces institutions	Apport au processus d'évaluation (consultation, élaboration des rapports, fournisseur de données)
d'exploitation des forêts	Il assure la coordination des actions de développement et d'exploitations des bois d'œuvre et énergie en particulier au Togo.	Prise en compte des préoccupations des changements climatiques dans les programmes et projets de développement et d'exploitation des ressources forestières.	Fournisseurs de données
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche La Direction des Statistiques, de l'Informatique et de la Documentation (DSID)	Élaboration et mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière agricole, pastorale et de pêche ; Mettre à la disposition des décideurs les outils nécessaires pour la planification dans le domaine agricole.	Intégration de l'aspect adaptation aux CC dans la politique nationale en matière d'agriculture. Participation à l'évaluation de l'impact possible des CC sur les activités agricoles et sur les ressources halieutiques et les options d'adaptation à ces impacts. Participation à l'inventaire des données relatives aux secteurs agriculture, élevage et pêche.	Fournisseurs de données Fournisseurs de données
Ministère des Mines, Énergie, et Eau Direction Générale de l'Énergie	Elaboration et mise en oeuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de l'énergie, l'exploitation des mines et de l'aménagement des grands ouvrages hydrauliques, leur entretien et leur gestion. Elle est chargée de la formulation et de la mise en oeuvre de la politique togolaise en matière d'énergie. Il faut mettre en évidence le manque notable de moyens humains et logistiques pour la prise en charge de programmes de suivi, de collecte et de publication des données, et d'identification de mesures d'économie d'énergie.	Intégration des changements climatiques dans la stratégie et le développement des programmes des secteurs de l'énergie et des ressources en eau. Participation à l'IGES au secteur de Énergie et au plan national d'atténuation des émissions de GES.	Fournisseurs de données Fournisseurs de données

Nom des institutions consultées	Missions et attributions des institutions	Raisons d'implication de ces institutions	Apport au processus d'évaluation (consultation, élaboration des rapports, fournisseur de données)
		Participation aux inventaires des GES, secteur énergie en particulier et la définition des mesures d'adaptation.	
<p>Ministère de l'Équipement, des Transports et des Postes et Télécommunications</p> <p>Direction Générale des Transports</p> <p>Direction Générale de la Météorologie</p>	<p>Elaboration et mise en oeuvre de la politique du gouvernement dans les domaines des transports, des équipements publics.</p> <p>Veille à l'exécution de la politique nationale en matière de transport</p> <p>Elle est chargée de l'observation météorologique et climatologique pour les besoins des secteurs des transports, des travaux publics, du tourisme, des ressources en eau, de l'environnement et de l'agriculture.</p>	<p>Participation à la formulation des mesures d'atténuation</p> <p>Intégration des mesures d'atténuation des émissions de GES dans la politique de développement des transports.</p> <p>Intégration des mesures d'atténuation des émissions de GES dans la politique de développement des transports.</p> <p>Participation aux études de vulnérabilité, des implications des changements climatiques sur le climat local, sur les écosystèmes naturels et les activités anthropiques.</p>	<p>Fournisseur de données</p> <p>Fournisseur de données</p>
<p>Ministère de l'hydraulique villageoise</p> <p>Société Togolaise des Eaux</p>	<p>Elaboration et mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de planification, de mobilisation, de gestion et de préservation des eaux.</p> <p>Planification et approvisionnement en eau potable ainsi que la distribution, la conception, la réalisation, la gestion et l'exploitation des unités de production et de distribution.</p>	<p>Intégration des préoccupations relatives aux CC dans la politique de gestion et de planification des ressources en eau.</p> <p>Intégration des préoccupations relatives aux CC aux plans d'approvisionnement la distribution d'eau potable.</p>	<p>Fournisseurs de données</p> <p>Fournisseurs de données</p>

Nom des institutions consultées	Missions et attributions des institutions	Raisons d'implication de ces institutions	Apport au processus d'évaluation (consultation, élaboration des rapports, fournisseur de données)
Ministère du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Elaboration et mise en œuvre des politiques de développement et d'aménagement, ainsi que la mise en oeuvre de la stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté et de l'application des Objectifs du Millénum pour le Développement.	Intégration des préoccupations relatives aux CC aux politiques de développement et d'aménagement du territoire.	Fournisseurs de données
Instituts et Laboratoires : Laboratoire de chimie de l'atmosphère Ecole Supérieure d'Agronomie	Il mène des activités de recherche dans le domaine de chimie de l'atmosphère Elle assure la formation et la recherche dans les domaines agricoles.	Impact des CC sur les composantes chimiques de l'atmosphère. Impacts des CC sur l'agriculture	Fournisseurs de données
Ecoles et Instituts d'Enseignements et de Recherches : Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Facultés des Sciences. Facultés des Lettres. Ecole Supérieure de Technologies et Biologie Alimentaires (ESTBA)	Institutions supérieures d'enseignement et de recherches touchant de façon directe où indirecte aux CC : Suivi de l'impact des changements climatiques sur les ressources naturelles.	Réalisation des inventaires des émissions de GES Evaluation de la vulnérabilité des secteurs fragiles aux changements climatiques et élaboration des mesures d'adaptation ; Réalisation des études prospectives concernant les prévisions climatiques	Consultation et Elaboration de rapports

Nom des institutions consultées	Missions et attributions des institutions	Raisons d'implication de ces institutions	Apport au processus d'évaluation (consultation, élaboration des rapports, fournisseur de données)
<p>Organisations Non Gouvernementales</p> <p>Les Amis de la Terre-Togo, ONG du COMET ONG de l'UONGTO et de la FONGTO Association Togolaise des professionnels en Evaluation Environnementales (ATPEE)</p>	<p>Protection de l'environnement et promotion du développement durable</p> <p>Synergie des ONG dans le domaine l'environnement</p> <p>Synergie des ONG dans le domaine du développement</p> <p>Protection de l'environnement et promotion du développement durable à travers la contribution aux évaluations environnementales</p>	<p>Dissémination de l'information sur les CC.</p> <p>Dissémination de l'information sur les CC.</p> <p>Dissémination de l'information sur les CC.</p> <p>Dissémination de l'information sur les CC et promotion de la prise en compte des changements climatiques dans les évaluations environnementales</p>	<p>Consultation et élaboration des rapports</p> <p>Consultation et élaboration des rapports, conduite de Formation</p>
<p>Bureaux d'études</p> <p>SOTED-Afrique, Consultants indépendants BF Conseils</p>	<p>Expertise en matière des CC et des secteurs liés aux CC.</p>	<p>Apport d'expertise nationale dans la réalisation des études effectuées sur ces aspects.</p>	<p>Consultation et élaboration des rapports</p>

Nom des institutions consultées	Missions et attributions des institutions	Raisons d'implication de ces institutions	Apport au processus d'évaluation (consultation, élaboration des rapports, fournisseur de données)
<p>Autres acteurs</p> <p>Collectivités locales Représentants du secteur informels Organisations paysannes Syndicats de conducteurs de taxi moto Syndicats des conducteurs et transporteurs routiers</p>	<p>Diverses</p>	<p>Appropriation du processus et prise en compte de leurs préoccupations.</p>	<p>Fournisseurs de données</p>

ANNEXE B Composante technique de la proposition du projet

Contexte

Pays d'Afrique de l'Ouest, le Togo a une superficie de 56 600 Km² ; il est limité au nord par le Burkina Faso, au sud par le Golfe du Bénin à l'est par la République du Bénin et à l'ouest par la République du Ghana. Indépendant depuis 1960, le Togo est membre de plusieurs organisations internationales (ONU et UA), régionales (CEDEAO) et sous-régionales (le Conseil de l'Entente et l'UEMOA). Il a signé et ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques respectivement en juin 1992 et en mars 1995. Il a en outre entrepris des efforts afin d'honorer les engagements souscrits au titre de cette convention et des décisions prises lors des conférences des parties à ladite convention. En ratifiant le protocole de Kyoto en juillet 2004, le Togo confirme sa volonté de contribuer à la protection du climat mondial dans l'intérêt des générations présentes et futures. Par ailleurs, des efforts sont en cours pour la mise en place des cadres institutionnel et réglementaire adéquats pour la mise en œuvre du mécanisme pour un développement propre (MDP).

Sur le plan institutionnel, la mise en œuvre de cette convention est placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières. En collaboration avec les autres ministères concernés, il met progressivement en place le cadre institutionnel de gestion de la problématique changements climatiques. Les principales composantes de ce cadre sont la Commission Interministérielle de l'Environnement et le Comité National des Changements Climatiques.

Sur le plan stratégique, le Togo a adopté, entre autres, sa Politique nationale de l'environnement, son Plan National d'Action pour l'Environnement, son Programme National de Gestion de l'Environnement, son Plan d'Action National de lutte contre la Désertification, son Programme d'Action Forestier National. Depuis 1995, les initiatives tendant à prendre en compte les changements climatiques dans les politiques, plans et programmes de développement au Togo ont été entreprises dans plusieurs secteurs.

S'agissant de la maîtrise de l'énergie, les initiatives menées se résument en la réalisation des audits énergétiques dans quelques bâtiments publics au niveau national, en la vulgarisation des foyers améliorés, aux actions de substitution de la biomasse dans le sous-secteur Domestique et Artisanat par la vulgarisation timide des foyers à gaz adaptés aux habitudes culinaires togolaises, aux programmes pilotes de diffusion de quelques systèmes photovoltaïques, au projet gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, aux projets régionaux microcentrales hydroélectriques.

Concernant le secteur forestier, plusieurs initiatives ont été entreprises notamment l'élaboration du Plan directeur de développement forestier durable de la zone éco-floristique IV du Togo, l'Avant-projet d'établissement d'un système national de collecte, saisie, traitement, et diffusion des statistiques sur la forêt et le bois, des projets de reboisement et d'aménagement forestier, le Projet d'appui à la réhabilitation de aires protégées.

S'agissant de l'observation systématique, plusieurs institutions dont les activités sont liées au climat, sont impliquées dans ce processus et contribuent à assurer l'observation des paramètres météorologiques terrestres, des ressources en eau, de l'océanographie, etc. Sont principalement impliquées la Direction Générale de la Météorologie Nationale, la Direction Générale de l'Hydraulique, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et les Instituts et Centres

de recherche.

Sur le plan réglementaire, le Togo est l'un des Etats précurseurs en matière de législation environnementale. Déjà en 1988, il a adopté son Code de l'Environnement. Ce code porte sur toutes les actions anthropiques susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et formalise les interventions des pouvoirs publics dans les différents domaines. Il contient des dispositions concernant : (i) les exigences relatives aux études d'impact, (ii) la gestion des déchets, (iii) les rejets, notamment de substances chimiques, dans l'atmosphère, les eaux et les sols (iv) les activités de travail et l'exploitation de bâtiments et d'installation susceptibles d'avoir des impacts sur les milieux aquatiques et les sols (v) l'établissement des installations classées, et (vi) la protection de la faune et de la flore sauvages, et des zones et espaces naturels.

Outre le Code minier qui prend en compte la protection de l'environnement, d'autres projets de réglementations sectorielles sont en cours : avant-projet de Code forestier et le processus d'élaboration des textes réglementaires portant définition de la liste des travaux, activités, et documents de planification soumis à l'étude d'impacts sur l'environnement et les principales règles de cette étude.

Le Togo avait bénéficié du soutien financier du FEM pour l'élaboration de sa CNI, pour la mise en œuvre de la phase habilitante (Phase II) et pour l'autoévaluation. En vue de continuer à honorer ses engagements, le Togo envisage de mettre à jour ses inventaires de GES, d'entreprendre des études de vulnérabilité et d'adaptation. Cependant, étant un pays en développement, le Togo ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la Convention et le respect des engagements spécifiques au pays non visé par l'annexe I notamment, l'obligation d'élaborer des communications nationales. Conformément à cette dernière obligation (articles 4 et 12 de la CCNUCC) et au mécanisme financier de la Convention, le Gouvernement togolais sollicite, du FEM/PNUD, l'assistance technique et financière pour l'élaboration de sa DCN.

Objectifs du projet

Objectif général du projet:

L'objectif général du présent projet est d'accompagner le Togo dans le processus d'élaboration de sa Deuxième Communication Nationale sur les changements climatiques.

Objectif immédiat du projet :

Conformément à l'article 4 et l'article 12 de la Convention, le Togo est tenu de rendre compte à la Communauté Internationale, de manière régulière et continue, des actions qu'il entreprend pour honorer ses engagements vis à vis de la CCNUCC dont il est partie. Par conséquent, l'objectif immédiat de ce projet, c'est de faciliter la préparation de la Deuxième Communication Nationale du Togo. Mais de façon spécifique, le présent projet se propose de :

- former l'équipe de coordination du projet ;
- faire l'analyse du contexte nationale ;
- mener les études d'inventaires des émissions par leurs sources et d'absorption par leurs puits de GES ;
- entreprendre des études d'atténuation des émissions de GES ;

- réaliser des études de vulnérabilités et proposer des mesures d'adaptation ;
- élaborer les politiques et mesures d'atténuation des changements climatiques
- réaliser des études de vulnérabilité et proposer un programme de mesures d'adaptation adéquate aux changements climatiques ;
- fournir les autres informations pertinentes pour atteindre l'objectif de la convention ;
- identifier les contraintes, lacunes, et besoins financiers, techniques et de renforcement des capacités ;
- renforcer les capacités techniques et institutionnelles du Togo à intégrer les préoccupations liées aux changements climatiques dans les programmes et plan nationaux et sectoriels de développement.

Stratégie du projet

Tout en tenant compte de leur adéquation avec les objectifs de la CCNUCC, ainsi qu'avec les directives de la décision 17/CP8 et de ses annexes, les activités faisant l'objet de la présente requête seront exécutées de façon à améliorer et compléter ce qui avait été déjà réalisé au Togo, en matière de changement climatique, et avec les priorités nationales de développement.

Les actions nouvelles proposées visent l'amélioration des actions antérieures en matière de changement climatique. Le présent projet contribuera essentiellement à l'amélioration substantielle de la qualité de l'information en matière de CC, et ceci en conformité avec les exigences internationales en la matière.

Le projet se propose de réactiver et de consolider le cadre institutionnel de gestion de la problématique des changements climatiques afin d'assurer la continuité du processus de réalisation des Communications Nationales. Ce cadre s'appuiera sur le Comité National de Changements Climatiques et son secrétariat permanent assuré par la Direction de l'Environnement.

En outre, seront réactivées et renforcées les équipes techniques thématiques IGES, Atténuation des GES et Vulnérabilité-Adaptation. Ce sont ces équipes qui se chargeront d'assurer le processus d'amélioration, de collecte et d'actualisation des données devant alimenter les communications nationales, sur tous les thèmes relevant des Changements Climatiques.

Par ailleurs, le cadre de concertation que constitue le CNCC fonctionnera sur les bases de la transparence et la participation de tous les acteurs. Ainsi, les représentants des acteurs concernés (forêt et écosystèmes naturels, ressources en eau, agriculture, énergie, déchets, industrie, transports, Météo, ONG, Secteur privé, etc.) se rendront compte de l'évidence des liens effectifs entre les préoccupations liées aux changements climatiques, et les priorités de développement pour lesquelles ils oeuvrent quotidiennement dans le cadre de leurs fonctions. Ils pourront alors mieux jouer le rôle de courroies de transmission, auprès de leurs propres institutions, pour faire concrétiser les recommandations découlant des différents aspects traités par le projet.

Enfin, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières mettra à profit la réalisation du présent projet pour promouvoir une bonne synergie et une cohérence entre les objectifs et les actions liées aux trois conventions (Changements climatiques, Biodiversité et Désertification), en initiant des échanges et des rencontres régulières avec les acteurs opérant sur la biodiversité et sur la désertification. Ainsi, cette stratégie permettra de rendre opérationnelle

une approche intégrée de gestion des problèmes environnementaux au niveau national à travers des politiques et mesures dans la perspective d'un développement durable au Togo.

Activités du projet

Les activités qui seront menées dans le cadre de l'exécution du présent projet ont été proposées en fonction de (i) leur adéquation avec les objectifs visés aux fins de la mise en œuvre de la CCNUCC, (ii) leur cohérence avec les objectifs de développement durable du Togo, (iii) leur pertinence par rapport aux résultats des activités réalisées dans le cadre de l'élaboration de la CNI dont elles constituent la continuité et (iv) leur capacité à combler les lacunes mises en relief par l'autoévaluation du processus de réalisation de la CNI. Par ailleurs, la décision 17/CP.8, qui inclut des directives relatives au sommaire de la DCN et à son contenu, a été utilisée comme principale source de détermination des activités du présent projet.

La mise en place de l'équipe de gestion constitue un préalable à l'exécution des autres activités du projet. Un atelier de renforcement des capacités des membres de l'équipe de gestion du projet sera organisé. Cet atelier consistera à former l'équipe de gestion sur la méthodologie d'élaboration des communications nationales sur les changements climatiques, sur les bonnes pratiques de gestion, et sur la méthodologie de suivi, contrôle et évaluation des projets PNUD/FEM. Ensuite, un atelier de lancement du projet sera organisé à l'intention des spécialistes en recherches climatiques et des représentants des parties prenantes au processus des changements climatiques au Togo.

Dans le cadre de l'élaboration de la DCN du Togo, les activités qui seront menées vont aboutir à la rédaction des différents chapitres. Au titre de l'article 12 de la Convention et Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, ces activités sont les suivantes :

4.1.Circonstances Nationales

Ce chapitre décrira, de la manière la plus pertinente et la plus complète possible, les principales composantes du contexte national togolais. Ces informations permettront à tout lecteur de découvrir le Togo. En particulier, elles permettront de comprendre (et c'est cela le but principal) les circonstances difficiles dans lesquelles le Togo met en œuvre la CCNUCC et son protocole, et d'appréhender le lien entre les priorités togolaises de développement et les changements climatiques, en mettant l'accent sur les principaux paramètres et les facteurs de développement pouvant influencer ou être influencés par les changements climatiques.

Lors de l'évaluation de la CNI, plusieurs points faibles ont été identifiés, notamment la non mise en évidence des priorités de développement national et régional, l'insuffisance de certains types de données de base (le climat, les ressources en eau, les aspects socio-économiques, etc.).

Ce chapitre devra donc combler ces lacunes de la CNI et comporter une actualisation des données relatives aux indicateurs sociaux et macroéconomiques. Il s'agira notamment de renforcer ce chapitre en intégrant les éléments suivants :

- Actualisation de toutes les informations pertinentes figurant dans le chapitre Circonstances Nationales de la CNI ;
- Analyse des interactions entre les CC et les thèmes abordés (paramètres météorologiques, secteurs, écosystèmes, économie, etc.)

- Description des programmes initiés par le Togo dans le cadre du développement durable, et de la manière dont ce concept est pris en compte dans la planification des différents secteurs concernés.
- Description des priorités de développement du Togo, et de leurs interactions avec les CC permettant d'identifier les besoins spécifiques du pays dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie efficace contre les effets néfastes des CC et pour faire face aux impacts des mesures de réponse aux CC, tant aux plans national qu'international ;
- Description des arrangements institutionnels mis en place pour la préparation, de manière continue et régulière, des Communications Nationales, ainsi que des documents qui en sont la base (Inventaire des GES, études d'atténuation, études de vulnérabilité et d'adaptation, etc.).

4.2. Inventaire National des Gaz à Effet de Serre

Conformément au paragraphe 1(a) de l'article 4, et au paragraphe 1(a) de l'article 12 de la CCNUCC, la communication nationale devra comporter un inventaire national des émissions par les sources et des absorptions par les puits de tous les GES non réglementés par le Protocole de Montréal.

Le chapitre des inventaires présenté par la CNI couvre toutes les sources d'émissions (Energie, Procédés industriels, Agriculture, Changement d'affectation des sols et foresterie et Déchets), à l'exception des solvants. Les émissions de tous les gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O, NO_x, CO, et COVM) sont estimées conformément aux Directives 1996 du GIEC/IPCC.

Chaque section de présentation analytique des résultats d'inventaire par secteur et sous-secteur est introduite par une présentation permettant de mieux comprendre le profil des émissions de chacune des sources concernées. La présentation des résultats d'inventaire, tout en décrivant les sources d'informations (données d'activité et facteurs d'émissions), met en évidence les principales difficultés ayant entravé la préparation de l'inventaire ou affecté sa qualité.

La réalisation de l'IGES suppose l'existence d'informations détaillées, fiables, cohérentes et vérifiables. Dans le cadre de la préparation de la CNI, l'inventaire des émissions a souffert de six (6) types de contraintes majeures :

- Faibles capacités des experts nationaux à indiquer les marges d'incertitude que comportent les données d'inventaire et les hypothèses qui sous-tendent, et à décrire les méthodes utilisées pour estimer ces marges, altérant la qualité des résultats d'inventaire.
- Inexistence et/ou manque de fiabilité d'un nombre non négligeable de données nécessaires pour l'IGES en l'absence de publications officielles. Les seules publications officielles accessibles n'offrent que des agrégats peu précis et parfois sans grande utilité lorsqu'il s'agit d'entrer dans les détails (formats non adaptés à la méthodologie d'inventaire du GIEC). Cette situation est notamment due à l'absence de structures centralisées d'observation et de suivi des activités et des données :
 - En ce qui concerne les usages énergétiques, et à l'exception du secteur électrique, les autres secteurs sont pour la plupart dépourvus de données officielles fiables et transparentes. Par exemple, des secteurs comme le transport, le résidentiel, le tertiaire, pour ne citer que ceux-là, restent des zones d'ombre où les données

détaillées de consommation sont fragmentaires et très approximatives ;

- Les arrangements institutionnels qui existent ne sont pas spécifiques pour la collecte et la maintenance d'une base de données ;
 - Pour le secteur agricole, ainsi que pour la forêt et le changement d'affectation des terres, les données d'activité sont peu fiables. Et la typologie des formations de forêts utilisée au Togo, n'est pas conforme à la typologie du GIEC.
 - Le secteur des déchets ne dispose pas encore de données fiables, et les opérations de collecte des données se sont avérées compliquées à cause de la dispersion des sources d'informations. Par ailleurs, les conditions anaérobies de méthanogenèse ne sont pas souvent réunies d'où une forte incertitude en ce qui concerne la qualité des inventaires des émissions de CH₄ dans ce secteur, tandis que les données sur les eaux usées urbaines sont presque inexistantes du fait de l'inefficacité du système de gestion des eaux usées ;
- Insuffisance d'implication du secteur privé et plus spécifiquement du secteur informel, altérant la fiabilité des données d'activité, surtout en ce qui concerne la consommation d'énergie dans les sous-secteurs Résidentiel et artisanat et, Commerce et institution.
 - Inexistence de facteurs et de coefficients d'émissions nationaux dans tous les secteurs émetteurs : les facteurs d'émission et les coefficients par défaut fournis par la méthodologie du GIEC en vue de palier l'absence de facteurs et de coefficients d'émission nationaux ne reflètent pas correctement les circonstances nationales.
 - Contradiction entre différentes sources officielles d'information altérant leur fiabilité. Ainsi, même en ayant accès à certaines bases de données auprès des départements ministériels concernés, l'exploitation de ces informations pose plusieurs problèmes de comparabilité et de cohérence ;
 - Accès difficile à l'information : En l'absence d'un cadre formel de réalisation de l'inventaire, et d'assise légale forte pour les opérations de collecte et de compilation des données, les interlocuteurs détenteurs d'informations pertinentes sont rarement motivés et peu disposés à s'impliquer dans le travail de l'inventaire.

L'établissement de l'inventaire national des GES dans le cadre des travaux de la DCN sera réalisé conformément aux directives révisées de 1996 du GIEC, et utilisera le *Guide de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes des inventaires nationaux de GES*¹ (choix des méthodes, choix des données activités, choix des facteurs d'émission, évaluation des incertitudes, contrôle de qualité, évaluation des sources clés, etc.). Dans l'exécution de cette activité, les lacunes enregistrées lors de l'établissement des inventaires précédents et les recommandations mentionnées dans la CNI et dans le document d'autoévaluation de la CNI permettront d'identifier et de définir toutes les sous-activités à mener. Toutes ces dispositions permettront d'améliorer significativement la qualité des inventaires des sources d'émission et puits d'absorption de GES de la DCN par rapport à la CNI.

Lors de la réalisation des inventaires d'émissions de GES imputables au secteur des Changements d'affectation des terres et foresterie de la CNI, le recours abusif à l'extrapolation,

¹ GIEC (IPCC Good Practice Guidance and Uncertainty Management in National GHG Inventories)

pour raison de manque de données fiables et transparentes, a induit une forte surestimation des émissions de GES.

Le présent projet consistera à améliorer la qualité des données d'activité dans le secteur des Changements d'affectation des terres et foresterie qui constitue la plus importante source de GES au Togo avec plus de 86% des émissions agrégées de GES et 94% de celles de CO₂ et de réduire les incertitudes au niveau des inventaires dans ce secteur. Cette activité exige une enquête sur terrain afin d'évaluer et de classer les formations végétales selon la typologie du GIEC. Cette activité exige par conséquent beaucoup de temps et de ressources financière et technique ; ce qui évidemment dépasse le cadre et les objectifs du présent projet. Dans ce domaine, les acquis du projet régional d'amélioration des capacités en IGES seront capitalisés.

En particulier, il est indispensable de réaliser un programme rapide de préparation du bilan énergétique de l'an 2000 (en recourant à des enquêtes simples ayant pour seul objectif d'affiner les données de base servant à établir ce bilan). L'établissement du bilan énergétique de manière fiable et exhaustive nécessite du temps et de l'argent, ce qui dépasse le cadre et l'objectif du présent projet. Cette action permettra cependant de réduire les incertitudes sur l'établissement de ce bilan, d'apporter une amélioration par rapport aux versions antérieures et de s'adapter au format du GIEC.

Là où l'effort de création de données serait trop important, il est suggéré de faire un effort d'extrapolation d'un certain nombre de données pour les sources caractérisées par un manque de données au niveau national (par exemple la biomasse).

Par ailleurs, il est suggéré d'améliorer les données d'activité dans le secteur agricole qui constitue une source relativement importante d'émissions (représentant 9% des émissions nettes) et pour lequel les données sont peu fiables. Dans ce contexte, il s'agira tout particulièrement de mener des enquêtes de terrain en ce qui concerne les pratiques d'élevage afin de réduire l'imprécision des données sur la part de la biomasse qui va dans l'alimentation des animaux et la gestion des déjections animales.

Dans le secteur des Procédés industriels, Solvants et Autres Produits, il est indispensable de procéder à une enquête, grâce à une plus grande implication de la Zone Franche Industrielle et du Patronat dans le processus des changements climatiques, de disposer de précises connaissances sur les procédés industriels afin de répertorier les unités industrielles selon leurs procédés de production. L'implication plus prononcée du secteur de l'artisanat devrait permettre de disposer de données fiables sur la consommation des solvants et autres produits, afin de produire de manière plus précise et transparente, les inventaires de GES imputables au secteur des procédés industriels. On pourra éventuellement, compléter l'IGES par une estimation des émissions de HFCs, PFCs, et SF₆.

En ce qui concerne l'amélioration des facteurs d'émissions et des coefficients, les facteurs et coefficients par défaut proposés par le GIEC pour compenser l'absence ou l'imperfection de facteurs et coefficients nationaux, ne sont pas adaptés aux circonstances nationales. Il faudra par conséquent identifier un certain nombre de facteurs d'émission et de coefficients pour lesquels des estimations d'émissions de GES dans le contexte togolais pourraient être fiables, transparentes et refléter la réalité nationale.

L'établissement des études d'inventaire doit être un processus continu, effectué sur une base régulière. Pour cela, il est important d'automatiser le processus de réalisation de l'inventaire,

comprenant les opérations de collecte, de compilation, de traitement et de stockage des données de base ainsi que des données de résultats. Cette entreprise déjà amorcée lors de la préparation de la Communication Nationale Initiale, devra être affinée et améliorée davantage par la mise en place d'une équipe chargée de préparer ces inventaires sur une base régulière, et en renforcer les capacités. La création d'un cadre institutionnel, doté d'une assise légale forte, de collecte, de compilation et de stockage des données, et la sensibilisation permanente des principaux intervenants dans la préparation de l'inventaire sont des initiatives nécessaires à la réalisation de ces tâches, et déterminantes pour le succès des opérations d'inventaire.

A côté de la création d'un cadre facilitant l'actualisation des inventaires, il s'agira également de renforcer les capacités de ses membres sur tous les aspects méthodologiques, par une formation adéquate sur la méthodologie de l'IPCC version révisée 1996, et les "Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre" (connues sous l'acronyme anglais "GPG". En outre les experts devront faire recours aux "Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresteries" (plus connues sous l'acronyme anglais "GPG for LULUCF"). De même, il sera nécessaire de lancer un programme permanent de recyclage de l'équipe d'inventaire (suivi d'ateliers de formation, participation à des ateliers sur les développements méthodologiques de l'inventaire, stages, formation sur les logiciels d'inventaire, etc.).

De manière générale, les activités qui seront menées aux fins d'améliorer la qualité des inventaires de GES dans le cadre de la DCN consisteront à :

- Concevoir un format de collecte et d'archivage des données de façon à les utiliser dans le cadre de la convention ;
- Recruter et former des agents qualifiés chargés du suivi et de la mise à jour continue des données statistiques ;
- Renforcer les compétences institutionnelles et humaines en matière d'inventaires de GES ;
- Faciliter la collaboration et la coordination entre les institutions nationales pour accroître la qualité de la préparation des inventaires ;
- Créer de réseaux nationaux et régionaux de partage des informations entre les experts et les institutions impliquées dans la préparation des inventaires ;
- Développer un cadre institutionnel approprié pour la collecte, la mise à jour et la gestion des données d'activité nécessaires pour la préparation des inventaires et de la deuxième communication nationale.

4.3. Études de vulnérabilité et programme de mesures d'adaptation adéquate aux changements climatiques

Conformément aux recommandations du paragraphe 28 de l'annexe à la décision 17/CP.8, le Togo envisage, dans le cadre de ce projet, de rendre compte des mesures lancées ou celles envisagées en vue de formuler, mettre en œuvre, publier et actualiser régulièrement, ses programmes nationaux et régionaux destinés à faciliter l'adaptation aux CC.

Dans la CNI, le Togo a réalisé une étude détaillée sur la vulnérabilité de divers secteurs aux

changements climatiques et proposé des mesures d'adaptation et des stratégies de réponse. Pour l'étude de vulnérabilité une gamme variée de modèles ainsi que le jugement des experts ont été utilisés pour l'analyse des impacts dans les différents secteurs. Les secteurs des ressources en eau, de l'agriculture, du littoral, de l'énergie et le sous-secteur de la foresterie ont été identifiés comme particulièrement vulnérables au Togo. Deux secteurs, ceux des ressources en eau et d'agriculture, ont été identifiés comme particulièrement vulnérables aux changements climatiques.

D'une manière générale, le scénario IS92a et le générateur de scénarios MAGICC-SCENGEN ont été utilisés pour générer les scénarios de changements climatiques régionaux. Cependant, il a été constaté dans la plupart des études de V&A, que la disponibilité, la qualité, l'archivage, la mise à jour des données et les exigences pour la modélisation et les analyses d'impacts de changements climatiques étaient insuffisantes. D'autre part, les scénarios de changements climatiques et socioéconomiques existant semblent inadéquats pour la modélisation des impacts de futurs changements climatiques au Togo. Ainsi ces études n'ont pas accordé une considération aux impacts sur les secteurs socioéconomique et culturel du pays. Plusieurs modèles disponibles pour l'évaluation ne sont pas faciles d'utilisation et la plupart ne donnent que des aspects généraux des impacts futurs ; il est donc indispensable de disposer de modèles spécifiques au pays et aux secteurs afin de prendre en compte les besoins spécifiques nationaux et sectoriels.

La réalisation des études de vulnérabilité s'est essentiellement heurtée aux difficultés suivantes :

- Accès difficile à l'information étant donné l'absence de publications officielles spécialisées et détaillées et la réticence des décideurs publics (Météo, Hydraulique et Agriculture, etc.) ;
- Contradiction entre différentes sources d'information officielles, provenant de divers départements ministériels concernés ;
- Inadéquation des modèles disponibles ;
- Manque de temps et absence d'intégration des impacts intersectoriels.

En ce qui concerne les mesures d'adaptation aux CC, leur formulation était restée souvent vague et sans précision sur l'étendue, les populations cibles, les équipements nécessaires, les coûts etc., ni même les raisons justifiant les options. De même, elles couvraient des horizons temporels imprécis, ce qui est incompatible avec la problématique des changements climatiques, qui est à percevoir sur le long terme.

La fiabilité des données, l'intégration des impacts, l'évaluation socio-économique de ces impacts et la formulation appropriée des mesures d'adaptation sont les principaux domaines prioritaires sur lesquels il s'agira de mettre l'accent lors de la réalisation de la DCN, en adoptant des degrés d'analyse plus poussés. Par conséquent, dans le cadre de l'élaboration de la DCN, l'étude de vulnérabilité des secteurs précités sera plus approfondie. Les mesures d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques seront analysées dans l'étude V&A en utilisant les outils méthodologiques les plus récemment développés, et les plus reconnus à l'échelle internationale, et en tenant compte des circonstances nationales, des priorités de développement au niveau local et national, de l'évaluation économique de ces mesures, etc. l'accent sera mis en particulier sur les secteurs clés : l'énergie, l'agriculture, les ressources en eau, la zone côtière et les établissements humains et santé. On peut notamment considérer l'utilisation du « *Cadre*

d'analyse de la politique d'Adaptation », qui est une des approches les plus connues au niveau international. Cette approche facilitera l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques nationales de développement, et en particulier celles relatives à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

Afin de constituer un soutien national au processus d'évaluation V&A et l'exécution des stratégies d'adaptation sur une base continue, il est important de se focaliser sur les secteurs clés et d'encourager la participation des principaux acteurs. Il est aussi recommandé que la planification et l'exécution des stratégies d'adaptation soient intégrées à la sensibilisation du public, à l'éducation et à la formation. Il faut constituer des équipes pluridisciplinaires pour conduire les études de vulnérabilité et d'adaptation axées sur des évaluations intersectorielles.

Il est, par ailleurs indispensable de développer des bases de données fiables et transparentes afin de conserver les données collectées durant les études de vulnérabilité et d'adaptation (y compris celles qui seront générées dans l'avenir). Pour ce faire, le pays a besoin des infrastructures et d'outils nécessaires comme des ordinateurs ainsi que la formation dans le domaine. De plus, afin d'avoir des données comparables sur le plan régional, il faut des formats de base de données compatibles aux besoins et priorités internationales comme la FAO et l'OMM, qui déterminent et gèrent beaucoup de données utiles sur les évaluations d'impacts des changements climatiques. La formation fournie aux institutions et aux experts nationaux en développement et gestion des bases de données doit comporter la collecte, l'archivage et la récupération des données.

Plus précisément, les études V&A dans le cadre de la préparation de la DCN devraient d'abord se focaliser sur les aspects suivants :

- (i.) Guide pratique national d'élaboration des études de V&A :
 - Elaborer des directives pratiques sur la présentation des évaluations et des méthodologies ;
 - Identifier les modèles de base à utiliser de façon à améliorer la qualité et la comparabilité des communications nationales
- (ii.) Scénarii climatiques :
 - Etudier l'évolution du climat au Togo : Evolution contemporaine des températures et précipitations, zonages climatiques, saisonnalisation ; dégageant des tendances au changement climatique, des tendances cycliques (sécheresses, etc.) et oscillatoires ;
 - Utiliser les scénarios GIEC les plus récents et les plus adaptés au contexte togolais (IPCC Third Assessment Report) pour la modélisation des changements climatiques à l'échelle nationale/régionale avec utilisation des sorties de modèles globaux (type MAGICC-SCENGEN).
- (iii.) Scénarii socio-économiques :
 - Développer des scénarios socio-économiques de référence spécifiques au contexte national togolais : projections et orientations socioéconomiques des secteurs clés, ayant une liaison avec les CC ;
 - Etudier l'impact des CC sur le développement socio-économique et humain au Togo en se focalisant sur les impacts probables des CC sur les établissements humains et le monde rural en particulier.

Du point de vue méthodologique, le projet pourra se référer au UNDP manuel «Developing Socio-economic scenarios for use in vulnerability and adaptation assessments» pour la préparation des scénarios socioéconomiques.

(iv.) Etude de vulnérabilité des écosystèmes et des secteurs socioéconomiques :

- Evaluation générale et qualitative de la vulnérabilité des ressources en eau, de l'agriculture, de la zone côtière, des établissements humains et santé, et des forêts par rapport aux CC ; description des stratégies gouvernementales existantes ou prévues pour l'adaptation aux effets néfastes des CC ; exploration des actions complémentaires permettant d'augmenter l'efficacité des stratégies gouvernementales ;
- Evaluation approfondie de la vulnérabilité d'une zone cible particulièrement significative pour appréhender les effets néfastes des changements climatiques sur tous les écosystèmes et les ressources naturelles de la zone (ressources en eau, forêts, zones humides, etc.) ainsi que sur la société et l'économie (agriculture, établissements humains, etc.). Cette étude détaillée devra souligner l'interaction entre tous ces systèmes pris individuellement et procéder à l'intégration des impacts. Etude d'options d'adaptation spécifiques à cette zone. Evaluation économique de ces options.

(v.) Etude d'adaptation des écosystèmes et des secteurs socioéconomiques aux effets négatifs des CC en se basant sur les résultats de l'étude de vulnérabilité issus des travaux de la CNI, complétés par les aspects traités et mis à jours dans les points (i), (ii) et (iii) précités. La DCN se focalisera davantage sur l'adaptation en analysant les options et en identifiant des mesures concrètes, pertinentes et faisables.

Un portefeuille de projets correspondant aux options d'adaptation les plus pertinentes les plus faisables et les plus faciles à mettre en oeuvre sera élaboré conséquemment, en tenant compte des travaux et acquis du projet PANA.

En effet, l'exécution du projet d'élaboration du Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) permettra « *d'identifier les activités prioritaires à entreprendre pour faire face aux besoins et préoccupations urgents et immédiats du pays aux fins de l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques* » (Objectif général du PANA). La concertation des parties prenantes et les activités de renforcement des capacités qui seront menées dans le cadre du PANA, permettront de développer des méthodologies d'étude d'adaptation, d'identifier et de sélectionner, selon des critères retenus d'un commun accord par tous les acteurs, les activités prioritaires d'adaptation.

Afin d'améliorer significativement la qualité de l'étude d'adaptation, le groupe d'experts qui sera mis sur pied à cet effet, se servira des méthodologies déjà élaborées lors de l'exécution du projet PANA, tandis que le Plan d'Action National d'Adaptation qui en a résulté, servira d'orientation pour les études d'adaptation qui seront réalisées dans le cadre de la DCN.

La DCN intégrera par ailleurs des informations sur la gestion intégrée du littoral togolais en proie à une vive érosion côtière, les résultats atteints par le projet « Erosion Côtière » depuis 1984. Elle intégrera également les informations concernant les besoins financiers et technologiques indispensables pour la protection du littoral togolais, notamment en ce qui concerne la cartographie de l'élévation du niveau de la mer au niveau du littoral, l'évaluation des impacts de cette élévation sous différents scénarios de CC, l'identification de mesures de réponse nécessaires à la formulation de politiques nationales (aménagement du littoral, législation, etc.),

le renforcement des capacités des acteurs nationaux (institutions, centres de recherche, etc.) dans les domaines liés aux impacts des CC sur les zones côtières (modélisation, analyse d'impact, négociations internationales etc.) et l'identification de mesures d'adaptation rentables et en adéquation avec les priorités de développement durable du pays.

Par conséquent, les études de vulnérabilité et d'adaptation de la DCN requièrent des ressources financières additionnelles qui compléteront celles affectées pour l'exécution du PANA.

4.4. Politiques et mesures d'atténuation des changements climatiques

Conformément aux recommandations du paragraphe 37 de l'annexe à la décision 17/CP.8, le Togo envisage de rendre compte, dans le cadre du présent projet, des actions enclenchées ou envisagées, de publier régulièrement ses programmes nationaux et régionaux d'atténuation formulés actualisés/ajustés et/ou mises en œuvre.

L'étude d'atténuation des GES dans le cadre des travaux de la CNI a considéré les secteurs de l'énergie, des changements d'affectation des terres et foresterie, et des déchets.

L'étude d'atténuation des GES a rencontré deux contraintes de taille : les capacités limitées des experts nationaux à conduire ces genres d'études (les changements climatiques sont un concept nouveau) et le temps limité imparti pour sa réalisation.

Les mesures d'atténuation signalées dans la CNI, ne sont pas basées sur des scénarios de références fiables. Les experts ont manqué également de temps et de savoir-faire, ce qui les a amenés à se référer aux grandes orientations des politiques publiques et des programmes de la planification gouvernementale dans les domaines socioéconomiques.

L'étude d'atténuation des GES a souffert également de la contrainte temps. En effet, l'étude d'atténuation des émissions de GES est une étude complexe. A ce titre elle aurait, dans le cadre de l'élaboration de la CNI, nécessité d'une période beaucoup plus longue, ne serait-ce que pour le processus de collecte des données, de leur validation, de définition des hypothèses, de développement des scénarios, de consultation avec les opérateurs concernés, d'identification et d'évaluation des options d'atténuation. Malheureusement, le temps très limité accordé pour leur réalisation n'a pas permis aux experts nationaux de suivre un renforcement de leurs capacités en vue de se familiariser avec la méthodologie et les outils mis à leur disposition.

Il faut ajouter d'autres difficultés ayant trait à la fiabilité des données d'activité et des facteurs d'émissions et l'indisponibilité des informations de base nécessaires à l'établissement des projections d'évolution des émissions des GES. Ainsi, en l'absence de travaux prospectifs réalisés dans le passé sur les secteurs émetteurs (énergie, procédés industriels, agriculture, forêt, déchets), et de repères indiquant les perspectives futures d'évolution des principaux paramètres déterminant les émissions de ces secteurs dans le futur, la majorité des projections ont été réalisées très approximativement.

Par ailleurs, dans le montage des projets d'atténuation proposés dans la CNI quatre (4) problèmes majeurs ont été identifiés : (i) manque de savoir-faire de manière à proposer des projets répondant aux mesures d'atténuation retenues selon les secteurs ; (ii) absence de vision claire des différents opérateurs, et en particulier les opérateurs publics, sur les projets pouvant effectivement faire partie du portefeuille de projets d'atténuation des GES ; (iii) formulation souvent vague et dépourvue de précision sur l'étendue, les populations cibles, les équipements nécessaires, etc. ; et (iv) absence de hiérarchisation suivant les critères de développement durable

du pays.

L'étude d'atténuation à réaliser dans le cadre de la DCN permettra de corriger les défaillances mises en évidence plus haut. Elle sera basée sur :

- un réexamen des approches méthodologiques et des outils (des modèles) afin d'identifier ceux adaptés au contexte togolais ou d'en construire de nouveaux qui seraient plus adéquats ;
- une actualisation des données de base ayant servi à l'établissement de la CNI. Cette étude comprendra aussi bien les actions réalisées en rapport avec l'atténuation des GES que les programmes planifiés par le gouvernement ;
- la préparation d'un ensemble de directives techniques mais adéquates comme un cadre de base pour l'analyse de l'atténuation dans les différents secteurs économiques afin de faciliter l'analyse des options d'atténuation, spécifiquement en ce qui concerne l'estimation des coûts incrémentaux et la construction des scénarios.

Par ailleurs, l'étude d'atténuation mettra l'accent sur les diverses mesures (techniques, économiques, juridiques, administratives, fiscales, financières, etc.) prises ou envisagées pour accompagner la mise en œuvre des politiques et mesures d'atténuation. Les résultats de l'étude, une fois prêts, seront validés par les principales parties prenantes (gouvernements, opérateurs économiques, zone franche, patronat, etc.) qui seront également impliqués dans les différentes phases de cette étude et plus tard dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation.

Afin d'améliorer significativement la qualité de l'étude d'atténuation, les activités suivantes dans le programme de travail de réalisation de la DCN seront exécutées :

- Actualisation du travail d'atténuation pour tous les secteurs déjà traités dans le cadre de la Communication Nationale Initiale ; (i) Intégration des nouvelles orientations relatives à l'évolution des secteurs liés aux principales sources d'émissions et d'absorption de GES ; (ii) Réexamen et validation des hypothèses et des scénarios ; (iii) Approfondissement des analyses et validation des résultats ; (iv) Clarification des options d'atténuation déjà identifiées, et description plus détaillée de ces options ; (v) Identification d'un plus grand nombre d'options d'atténuation dans les différents secteurs ; (vi) Evaluation plus approfondie des options d'atténuation, en particulier l'évaluation des coûts des options et modalités de mise en œuvre.
- Organisation d'ateliers de formation sur l'atténuation des GES dans les cinq principaux secteurs, ainsi que des ateliers sur la modélisation ;
- Formation pour la préparation des projets d'atténuation ;
- Préparation de listes de projets plus détaillées en se focalisant sur un portefeuille de projets offrant le meilleur potentiel de réduction des émissions.

Accélérer le processus d'opérationnalisation du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)

Afin de permettre au Togo d'optimiser les outils d'atténuation des GES, le ministère de l'environnement a lancé le processus de mise en place du cadre institutionnel et juridique du MDP. Ce processus, actuellement en cours, devrait logiquement déboucher sur la désignation de l'autorité nationale du MDP (AND), la définition de sa mission, ainsi que la mise en place du

cadre réglementaire et juridique devant la soutenir dans l'exécution de son mandat.

En outre, le Togo a participé, le 15 août 2005, à la session de formation sur le MDP organisée dans le cadre du processus d'identification et d'élaboration de projets MDP, initié par l'ONUDI à l'intention des pays francophones d'Afrique Subsaharienne. Dès lors, le processus MDP au Togo a connu une redynamisation, avec la tenue, le 28 décembre 2005, d'une réunion de sensibilisation des industriels sur le MDP et ses opportunités. Ce processus devra être poursuivi, dans le cadre de l'exécution du présent projet, par l'exécution des activités suivantes :

- Sensibilisation des décideurs, des acteurs privés et du public sur le MDP en vue de favoriser l'implantation du processus de mise en œuvre du MDP au Togo comme moyen d'atténuation des émissions de GES et à la fois outil de développement durable ;
- Renforcement des capacités du cadre institutionnel et réglementaire du MDP ;
- Formation sur l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre du MDP ;
- Formation sur la méthodologie d'élaboration et de montage des projets MDP en faisant recours aux critères offrant de meilleures chances de mise en œuvre et d'éligibilité au MDP ;
- Elaboration d'un portefeuille de projets MDP ;
- Renforcement des capacités pour le fonctionnement de l'AND ;
- Renforcement des capacités des acteurs concernés pour la promotion du MDP au Togo.

4.5. Autres informations pertinentes pour atteindre l'objectif de la Convention

Conformément à l'article 4, paragraphe 1(f) de la CCNUCC, le Togo fera une description des mesures mises en œuvre afin d'intégrer les préoccupations liées aux CC, dans ses politiques et actions économiques, sociales et environnementales. Cette disposition a été réitérée par le paragraphe 41 de l'annexe de la décision 17/CP.8.

Le Togo a développé plusieurs initiatives qui ont un lien direct ou indirect avec les CC. Certaines de ces initiatives, en particulier celles ayant un lien avec les CC, ont été vaguement décrites dans la CNI. La CNI n'a pas abordé les sujets liés indirectement aux CC, et n'a pas décrit la manière dont le Togo envisage d'intégrer les préoccupations liées aux CC dans ses plans de développement. Le Togo s'attachera à combler ces lacunes, en traitant ces questions dans le cadre d'études spécifiques, et en intégrant des sections s'y rapportant, dans la DCN. Six thèmes majeurs, déterminants pour le traitement de la problématique des CC seront traités :

- Actions déjà réalisées, celles en cours et celles envisagées à l'avenir par le Togo en vue **d'accéder à des technologies et savoir-faire** pouvant avoir un impact sur l'atténuation des CC et oeuvrant au bénéfice de la mise à niveau des compétences et du savoir-faire national en la matière (décision 4/CP.7 et son annexe et, articles 4.5). En décrivant les impacts de ces actions, il sera beaucoup plus facile de légitimer certaines d'entre elles, qui sont parfois à court d'arguments pour pouvoir être adoptées dans le processus décisionnel national. Ainsi, la vulgarisation des connaissances sur ces impacts constituera une forme d'intégration des CC dans les plans de développement ;
- Actions entreprises en matière de **recherche sur les changements climatiques et d'observations systématiques**. Les thèmes de recherche qu'il faudra décrire peuvent

concerner, la paléoclimatologie, l'évolution récente du climat au Togo, la vulnérabilité aux effets CC, les recherches tendant à identifier des mesures d'adaptation aux effets des CC, les recherches sur les mesures d'atténuation des GES, les recherches pouvant entraîner une amélioration des données d'activité et des facteurs d'émission ayant un lien avec les inventaires des GES, la mise en œuvre de la CCNUCC et de ses instruments au Togo, etc. ;

- Activités de **formation, d'éducation et sensibilisation** sur la problématique des CC, de manière à promouvoir l'intégration des préoccupations liées aux CC dans les préoccupations des Togolais, à tous les niveaux de décision du processus de développement et de la vie quotidienne ;
- Actions entreprises par le Togo en matière de **renforcement des capacités** dans tous les domaines liés aux CC ;
- Actions entreprises par le Togo en matière **d'information et de développement des réseaux**. Ceci concernera les dimensions nationales, régionales et internationales des échanges d'information et d'intégration des réseaux traitant des différents aspects/thèmes relatifs aux CC ;
- Actions entreprises par le Togo en vue d'une intégration cohérente des programmes liés aux trois conventions de Rio (Changements Climatiques, Diversité Biologique et Désertification), et du développement des synergies.

4.6. Contraintes et besoins financiers, techniques et de renforcement des capacités s'y rapportant

L'évaluation des besoins de renforcement des capacités, des besoins de transfert de technologies et des besoins de financement n'avait pas fait l'objet d'études spécifiques approfondies. Cela s'est répercuté sur la consistance de ce chapitre de la CNI, qui a été peu élaboré. Ainsi, les besoins de renforcement de capacités formulés dans la CNI n'ont pas été clairement formulés. Les programmes de renforcement des capacités nationales ont été présentés en des termes plutôt qualitatifs et génériques sans indication sur les conditions et la manière dont il sera possible de réaliser, ni des indications sur les institutions en charge de leur exécution.

Par ailleurs, il faut mentionner l'omission, dans la CNI, de la section relative aux besoins du transfert de technologies, ainsi que celles traitant des besoins de financement et des contraintes, qui auraient nécessité des études et investigations spécifiques. Le Togo a, certes, bénéficié d'un financement pour la phase II de la CNI relative au financement des activités habilitantes qui aurait permis d'évaluer de façon précise les besoins en transfert de technologies et en financement. Malheureusement, l'autoévaluation de la CNI relève que les activités habilitantes de la Phase II n'ont pas été toutes exécutées et celles qui l'ont été n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Il est recommandé d'identifier et de redéfinir clairement les besoins prioritaires en matière d'éducation, de formation, et de sensibilisation et, d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie adéquate.

La préparation de la DCN devrait permettre de combler toutes ces lacunes en initiant des études spécifiques mettant l'accent sur les besoins futurs de renforcement des capacités, les besoins de financement, les besoins en transfert de technologies et les besoins de sensibilisation des diverses parties prenantes.

Besoins futurs de renforcement des capacités

Le projet initiera une étude spécifique visant à évaluer les besoins futurs en renforcement des capacités dans tous les domaines des CC, afin de permettre au Togo de contribuer efficacement à l'atténuation des CC, et d'être capable d'intégrer les préoccupations liées aux CC dans ses plans de développement. Il est suggéré de lancer, dans le cadre de cette étude, de larges consultations auprès de tous les acteurs concernés, afin qu'ils puissent exprimer leurs besoins spécifiques et définir les montages techniques et financiers qui leur sont associés. On peut notamment suggérer d'aborder les thèmes de renforcement des capacités suivants :

- Les besoins de renforcement des connaissances et des capacités relatives aux thèmes IGES, Atténuation des GES, et V&A au CC;
- Les besoins liés au renforcement institutionnel ;
- Les besoins de renforcement des capacités dans le domaine de la Recherche et de l'Observation systématique et la définition des mesures permettant progressivement de satisfaire ces besoins ;
- Les besoins dans le domaine de l'éducation, de la formation, de l'information et de la sensibilisation du public, en vue de vulgariser le thème CC et de l'intégrer dans les préoccupations quotidiennes de la population ;
- Les besoins dans le domaine de l'échange d'informations et la participation à l'animation de réseaux d'échanges entre les experts de divers domaines ayant un lien avec les CC.

Besoins de financement et stratégie de mobilisation des ressources

La préparation de la communication nationale implique une multitude d'activités liées aux changements climatiques qui peuvent être soutenus par diverses organisations. Des difficultés, contraintes et lacunes liées à des besoins financiers ont pu surgir. Il est donc essentiel de fournir toutes les informations relatives aussi bien aux contributions multilatérales et bilatérales qu'aux besoins associés aux difficultés rencontrées et à la continuité du processus d'établissement et d'amélioration des communications nationales.

Le projet procèdera alors à une évaluation des moyens financiers nécessaires pour permettre au Togo de lutter efficacement contre les CC, pour la satisfaction des besoins de renforcement des capacités, ainsi que ceux liés à la mise en œuvre de la CCNUCC notamment l'actualisation des inventaires, du programme d'atténuation des émissions de GES, du programme d'adaptation aux CC, le montage de projets sur ces thèmes, etc.

Besoins en transfert de technologies et de savoir-faire

Dans le cadre de la préparation de la DCN, le projet initiera des évaluations très élaborées sur les besoins en transfert de technologies et de savoir-faire, en vue d'accroître la contribution du Togo au traitement de la problématique des CC, et de favoriser le développement durable. Le projet s'attachera à utiliser les approches d'évaluation les plus élaborées, et en particulier celles contenues ou recommandées dans le manuel développé par l'Unité d'Appui des Communications Nationales, intitulé « *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* ».

Précisément, les études à lancer comprendront une identification et une description des technologies/savoir-faire protecteurs de l'environnement, les plus pertinents pour le Togo, ainsi que leur origine. Les évaluations pourront se faire dans plusieurs directions, en mettant l'accent

sur deux thèmes majeurs :

- **Atténuation des GES :** technologies pour l'économie d'énergie, procédés industriels entraînant moins de rejets dans l'atmosphère, technologies/pratiques agricoles respectant l'équilibre des ressources en eau et en sol, techniques de gestion des forêts entraînant une plus forte capacité d'absorption du carbone, technologies/procédés propres de gestion des déchets, etc.
- **Adaptation aux CC :** technologies/savoir-faire permettant d'anticiper sur les impacts des CC, et d'atténuer ces impacts : nouvelles pratiques/techniques agricoles, nouvelles pratiques/techniques de protection des écosystèmes naturels contre les phénomènes extrêmes, technologies de lutte contre le recul et de gestion intégrée des littoraux, techniques plus performantes de collecte et de préservation des ressources en eau, élaboration des plans d'urgence en cas d'inondation, etc.

De même, ces études comprendront une évaluation des difficultés et barrières (contraintes) empêchant l'accès à ces technologies/savoir-faire, et décriront :

- Les mesures à mettre en place pour lever ces barrières : cadre réglementaire national favorisant l'acquisition de technologies/savoir-faire écologiquement viables, incitations financières, renforcement des capacités pour la maîtrise des technologies, lobbying au niveau international pour faciliter les modalités d'accès à ces technologies/savoir-faire, etc. ;
- Les besoins de financement et de renforcement des capacités pour faciliter l'accès à ces technologies/savoir-faire et en assurer la maîtrise ;
- Les besoins de sensibilisation des acteurs des secteurs impliqués/ciblés.

Cette section s'attachera enfin à formuler un plan d'action devant favoriser l'accès à ces technologies/savoir-faire, afin de permettre une mise à niveau technologique susceptible d'accroître les capacités du Togo à lutter contre les CC sous toutes ses formes.

Arrangements institutionnels

La Direction de l'Environnement du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières assumera la mission d'agence d'exécution du projet. Le Directeur de l'Environnement sera le Directeur National du projet et assurera à ce titre le suivi régulier du projet.

Sur la base de concertations entre le PNUD et l'agence d'exécution, un Coordonnateur sera recruté conformément à la procédure en vigueur au PNUD. Sous l'autorité du Directeur de l'Environnement et sous la supervision du Comité de Direction du Projet, le Coordonnateur aura pour tâche principale d'assurer la gestion quotidienne des activités du projet.

La mission de Comité de Direction du Projet sera confiée à la Commission Technique du Comité National sur les Changements Climatiques. La Commission Technique est l'organe permanent du Comité National sur les Changements Climatiques. Elle oriente la préparation des projets et programmes en matière de lutte contre les CC et veille à leur synergie avec les autres actions de gestion des ressources naturelles. Elle devra fournir les conseils et l'assistance nécessaires au bon déroulement du projet et faciliter l'accès à toutes les informations et la collaboration avec tous les projets et programmes en cours au Togo. De même, ses membres s'attacheront à diffuser les résultats des travaux du projet dans leurs départements et institutions respectifs à travers des

cellules de suivi du projet qui seront mises en place au niveau de la structure d’attache de chaque membre afin d’en répercuter les principaux enseignements et les responsabilités techniques qui leur incombent.

Une équipe pluridisciplinaire répartie en groupes thématiques appuiera la coordination dans l’exécution du présent projet. Cette équipe sera structurée comme suit : un groupe de travail IGES ; un groupe de travail V&A ; un groupe de travail atténuation ; un groupe de travail sur les informations pertinentes aux fins de la mise en œuvre de la Convention ; le comité de rédaction/compilation. Les compétences dans ces domaines respectifs représentées au sein de la Commission Technique du Comité National sur les Changements Climatiques constitueront le noyau de cette équipe.

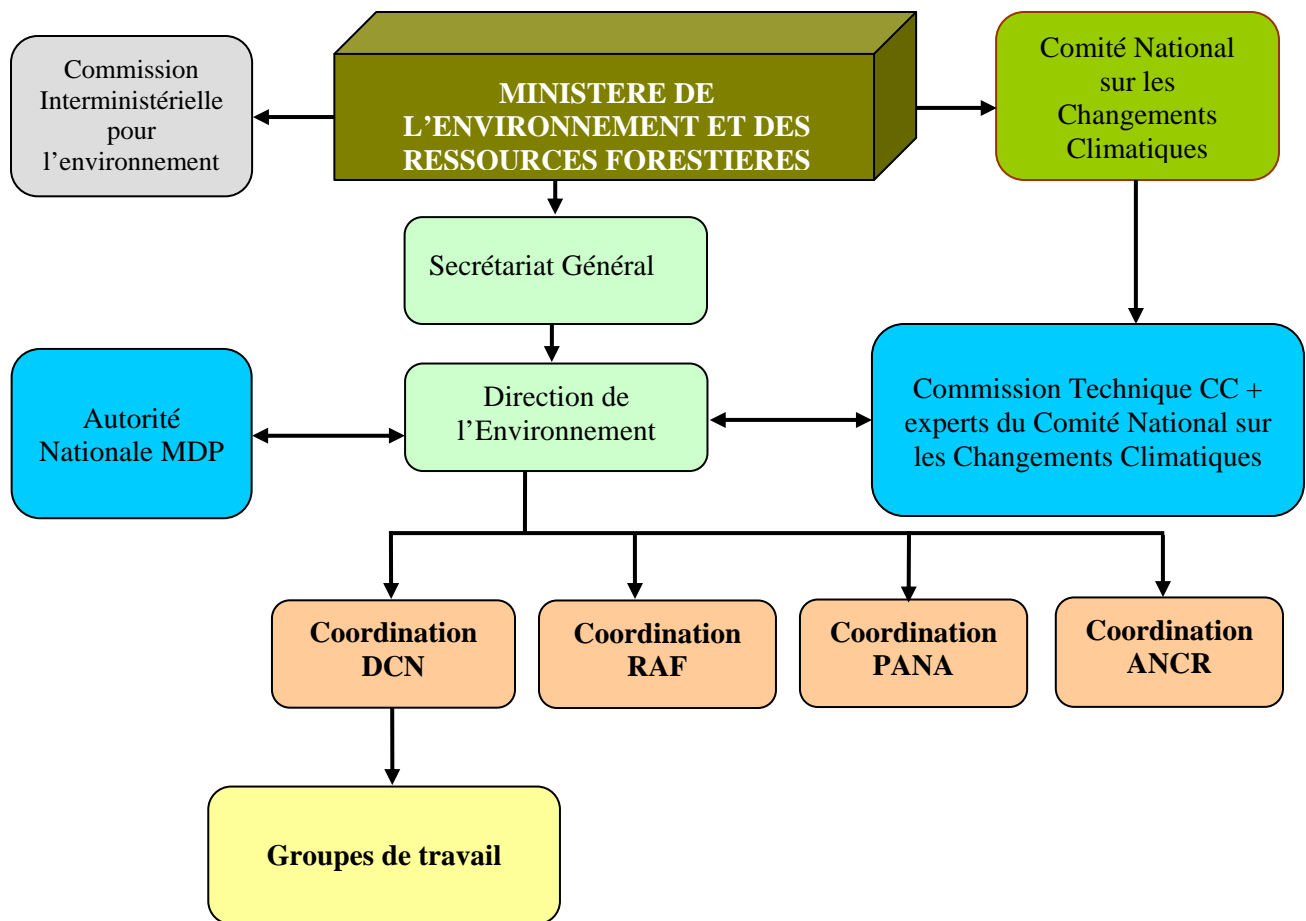


Figure 1 : Organisation du cadre institutionnel pour la conduite de la DCN

Le projet pourra faire appel à d’autres compétences tant au niveau national qu’international en fonction des besoins spécifiques.

La gestion du projet sera assurée conformément aux dispositifs et procédures en vigueur au PNUD tant au plan administratif, comptable que financier dans le cadre de l’exécution nationale.

Le bureau du PNUD – Lomé assurera au nom du PNUD/FEM, le suivi du projet. Le PNUD veillera au respect des procédures en vigueur dans le cadre de l'exécution nationale et apportera l'appui technique ainsi que les facilités nécessaires à la direction du projet pour assurer la synergie entre le projet de la DCN et les autres appuis du FEM en cours ou à venir notamment : le Programme d'Action pour l'Adaptation aux CC (PANA) ; le projet régional « Renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité des inventaires des GES en Afrique de l'Ouest et du Centre » ; le Programme des Petites Subventions du Fonds pour l'Environnement Mondial (PPS/FEM) ; le projet « Autoévaluation Nationale des Capacités pour Renforcer l'Environnement Mondial (ANCR) ».

Des relations de travail devront être nouées avec les organismes internationaux et programmes impliqués dans le processus du changement climatique. En particulier, les responsables de publications du GIEC, du PNUE, du Secrétariat de la Convention, de l'OCDE, etc., devront être consultés lors de la sélection des méthodologies à utiliser dans les différentes études. De même, le projet tirera profit des expériences et enseignements émanant des autres projets et programmes nationaux et internationaux. Aux fins d'améliorer l'échange d'informations, le projet utilisera, dans toute la mesure du possible, les moyens électroniques tels que le réseau CC:INFO.WEB et coopérera avec les initiatives CC:INFO et CC:FORUM du secrétariat de la CCNUCC. En particulier, le Togo s'efforcera d'actualiser et de réactiver le site web pour publier et partager les informations et les expériences relatives à l'exécution du projet, aux questions sur les changements climatiques et à la mise en œuvre de la CCNUCC.

Impacts du projet

Il sera entrepris une analyse continue des impacts des actions réalisées dans le cadre du projet. Cette analyse comprendra une évaluation des impacts sur les plans :

- **Stratégique** : intégration des préoccupations liées aux Changements Climatiques dans la politique nationale de Développement Durable ;
- **De l'appropriation** des résultats du projet par les principaux acteurs du processus CC au Togo ;
- **De la continuité du processus** de réalisation de la Communication Nationale au Togo ;
- **Thématique** : IGES, atténuation des GES, Vulnérabilité, Adaptation, formation, information, activités de réseaux, etc.

Sur chacun de ces niveaux, des indicateurs d'impact objectivement vérifiables seront définis et évalués périodiquement. Ces indicateurs devront être identifiés et affinés dans le cadre d'un processus consultatif de tous les acteurs.

Au niveau stratégique, il sera procédé à l'évaluation de l'intégration des préoccupations sur les CC dans les activités quotidiennes et de planification des départements et acteurs concernés. Comme indicateurs d'impact, on peut citer notamment : l'inscription explicite des CC dans les Plans de Développement Economique et Social, l'intégration des CC dans les stratégies de développement d'un certain nombre de secteurs prioritaires (ex. Energie, Déchets, Changements d'utilisation des Terres et Foresterie, Agriculture), la publication et l'endossement des différents

plans d'atténuation et d'Adaptation par les autorités nationales concernées, l'élaboration de projets basés sur des arguments liés aux CC, etc.

En ce qui concerne l'appropriation des résultats du projet, on peut évaluer la manière dont ceux-ci auront été vulgarisés, pris en compte, et intégrés par les différents acteurs concernés dans leurs propres travaux de recherche.

Au niveau de la durabilité du processus de réalisation de la Communication Nationale, on pourra évaluer l'effectivité du fonctionnement du Comité National sur les Changements Climatiques, de la Commission Technique sur les Changements Climatiques et des groupes de travail composant ce dernier. On peut également apprécier les efforts consentis pour la consolidation de leur rôle en tant que groupes de coordination des différentes études et initiatives CC, et pour la formalisation des interactions entre les différentes institutions lors des opérations de collecte des données, de présentation et de validation des résultats. Les mesures mises en place à la veille de la fin du présent projet, en vue de pérenniser le processus de préparation de la Communication Nationale constitueront également de bons repères de jugement de la durabilité de ce processus.

En ce qui concerne les aspects thématiques, l'évaluation des impacts se rapportera à tous les sujets traités, en particulier les Inventaires de GES, l'Atténuation des GES, et la Vulnérabilité et Adaptation aux CC. Cette évaluation comprendra une analyse des progrès réalisés en matière de renforcement des connaissances, de publication des études et de diffusion des résultats, de renforcement des capacités (exemple d'indicateurs : nombre d'experts formés dans tous les secteurs, nombre de recherches développées, niveau de compétence atteint à juger notamment sur la qualité des publications et sur le rayonnement des experts nationaux au niveau international sur les thèmes traités, etc.), etc.

Budget du projet

Le total de l'appui du GEF requis pour la réalisation des activités mentionnées dans le présent projet s'élève à US\$ 405,000. La répartition du budget PNUD/FEM du projet est donnée au tableau 1 ci-dessous.

Ce budget tient compte de la totalité des coûts encourus et intègre notamment :

- Les coûts découlant des activités de collecte et de compilation des données se rapportant aux études d'inventaires des GES, d'atténuation des GES, et de Vulnérabilité et Adaptation aux effets des CC ;
- Les coûts inhérents à la contribution des consultants nationaux et internationaux ;
- Les coûts relatifs aux sessions de formation : à ce titre, environ 22 ateliers de formation, de consultations et de dissémination des résultats sur les différents thèmes seront programmés en trois ans, soit environ 7 ateliers par an ;
- Les coûts de participation d'experts nationaux à des ateliers régionaux-internationaux et aux grandes rencontres internationales sur les changements climatiques. Il est suggéré de couvrir au moins les coûts de participation de 1 à 2 représentants togolais à 7 ateliers :

- Un atelier sur les inventaires de GES, en particulier un atelier de formation ciblant le guide de bonnes pratiques de réalisation des inventaires ;
- Un atelier sur l'amélioration des facteurs d'émissions ;
- Un atelier sur l'atténuation des GES ;
- Trois ateliers sur des thèmes différents liés à la vulnérabilité/Adaptation aux CC ;
- Un atelier sur les transferts de technologies ;
- Les coûts se rapportant à la sensibilisation (publications et brochures, ateliers, etc.) ;
- Les frais de déplacement des experts, des membres de l'équipe de direction du projet et des membres du comité de pilotage du projet (commission technique du CNCC) ;
- Les coûts de gestion du projet : salaire de l'équipe technique de coordination ;
- Les coûts des équipements de bureau, de communication et autres.

Par ailleurs, en contrepartie de la contribution du GEF, le gouvernement togolais fera des contributions significatives, essentiellement en nature. Ces contributions sont estimées à 311 297 \$ US, et couvriront les coûts ci-après :

- Le loyer des bureaux abritant la coordination du projet ;
- Le salaire d'agent d'entretien et de sécurité ;
- Les factures d'électricité et d'eau ;
- Le temps de travail des membres du Comité National sur les Changements Climatiques, principalement de la commission technique ;
- Les frais de location des salles de réunion pour les séances de travail du Comité National sur les CC, du comité de pilotage (Commission Technique), des groupes de travail, du comité scientifique et techniques etc. (cas des ateliers exclus).

Les tableaux ci-après présentent les récapitulatifs des fonds sollicités auprès du FEM/GEF et la contribution complémentaire en nature supportée par le budget du gouvernement togolais.

Tableau 3 : Estimation budgétaire pour la proposition de projet d'élaboration de la Deuxième Communication Nationale du Togo

Award ID: 00014968								
Award Title: PIMS 3303 EA: SNC Togo								
Project ID: 00014968								
Project Title: PIMS 3303 EA: ACTIVITES HABILITANTES POUR LA PREPARATION DE LA DEUXIEME COMMUNICATION DU TOGO SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES								
Executing Agency: Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières								
Expected Outcomes Second National Communication	RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET						
			Budget Code	Budget Description	Year 1 (US\$)	Year 2 (US\$)	Year 3 (US\$)	Total Budget (US\$)
Outcome1: Circonstances Nationales	MERF	62000	71300	Lcl Cnslts	6,000	2,000	1,000	9,000
		62000	74500	MiscExp	500	300	200	1,000
				Sous-Total	6,500	2,300	1,200	10,000
Outcome2: Inventaire National de Gaz a Effet de Serre	MERF	62000	71300	Lcl Cnslts	36,000	15,000	10,000	61,000
		62000	71600	Travel loc	3,000	2,500	0	5,500
		62000	71600	Travel Int	2,000	1,500	2,000	5,500
		62000	72100	Contr-Cmpy	6,000	0	5,000	11,000
		62000	72200	Equip&Furn	8,000	0	0	8,000
		62000	74500	MiscExp	3,000	1,000	1,000	5,000
				Sous-Total	58,000	20,000	18,000	96,000
Outcome3: Politiques et mesures d'atténuation des CC	MERF	62000	71200	Intl Cnslt	0	3,000	1,000	4,000
		62000	71300	Lcl Cnslts	9,000	10,000	10,000	29,000
		62000	71600	Travel loc	2,000	2,500	1,000	5,500
		62000	71600	Travel Int	1,000	1,500	1,500	4,000
		62000	72100	Contr-Cmpy	2,000	2,500	2,500	7,000
		62000	72200	Equip&Furn	5,000	0	0	5,000
		62000	74500	MiscExp	700	500	500	1,700

				Sous-Total	18,700	21,000	16,500	56,200
Outcome4: Etude de vulnérabilité et programme de mesures d'adaptation adéquates aux changements climatiques	MERF	62000	71200	Intl Cnslt	0	4,000	2,000	6,000
		62000	71300	Lcl Cnslts	15,000	25,000	12,000	52,000
		62000	71600	Travel loc	4,000	4,000	3,000	11,000
		62000	71600	Travel Int	1,000	1,000	2,000	4,000
		62000	72100	Contr-Cmpy	5,000	5,000	1,500	11,500
		62000	72200	Equip&Furn	5,000	0	0	5,000
		62000	74500	MiscExp	700	800	800	2,300
				Sous-Total	30,700	39,800	21,300	91,800
Outcome5: Autres informations pertinentes pour atteindre les objectifs de la Convention	MERF	62000	71200	Intl Cnslt	0	2,500	0	2,500
		62000	71300	Lcl Cnslts	4,500	5,500	3,000	13,000
		62000	72100	Contr-Cmpy	0	0	2,000	2,000
		62000	72500	Supplies	1,000	1,000	500	2,500
				Sous-Total	5,500	9,000	5,500	20,000
Outcome6: Contraintes, lacunes et besoins financiers, techniques et renforcement des capacités s'y rapportant	MERF	62000	71300	Lcl Cnslts	0	4,500	3,000	7,500
		62000	72100	Contr-Cmpy	0	0	2,500	2,500
				Sous-Total	0	4,500	5,500	10,000
Outcome7: Assistance Technique	MERF	62000	71200	Intl Cnslt	3,000	2,500	0	5,500
		62000	71600	Travel Int	2,500	2,000	0	4,500
				Sous-Total	5,500	4,500	0	10,000
Outcome8: Compilation, Production et	MERF	62000	71300	Lcl Cnslts	0	2,500	4,000	6,500
		62000	71600	Travel Int	0	0	5,000	5,000
		62000	74200	Print Prod Costs	0	0	6000	6000

Communication		62000	72100	Contr-Cmpy	0	1,500	2,000	3,500
				Sous-Total	0	4,000	17,000	21,000
Outcome9: Coordination du Projet	MERF	62000	71300	Lcl Cnslts	18,500	18,500	18,500	55,500
		62000	71400	CntractSrv	6,500	6,500	6,500	19,500
				Sous-Total	25,000	25,000	25,000	75,000
Outcome10: Suivi / Evaluation et Reporting	MERF	62000	71200	Intl Cnslt	0	3,000	0	3,000
		62000	71300	Lcl Cnslts	0	2,000	2,000	4,000
		62000	71600	Travel Int	0	2,000	0	2,000
		62000	72100	Contr-Cmpy	2,000	2,000	2,000	6,000
		62000	74200					
				Sous-Total	2,000	9,000	4,000	15,000
Total General					153,900	143,100	108,000	405,000

Summary of Funds:				
GEF	153,900	143,100	108,000	405,000
Govt (in kind)				311,297
Total	153,900	143,100	108,000	716,297

Tableau 4 : Contribution du Gouvernement du Togo pour le financement du projet de la DCN (US\$)

Nature des coûts	Affectation et Désignation	Unité de compte	Quantité	Coût unitaire	Coût total US\$
Direction Nationale du Projet	Temps de travail	Mois	56	1800	100 800
Commission Technique/CC	Temps de travail	Mois	41	2 914	118 903
Personnel d'appui	Agent d'entretien et de sécurité	Mois	36	86	3 086
Locaux/Bureaux	Loyers	Mois	36	229	8 229
Salle de réunion	location	Mois	36	133	4 800
Frais divers de gestion	Facture d'eau	Mois	36	32	1 166
	Factures d'électricité	Mois	36	248	8 914
	Utilisation d'autres équipements (tél , Internet.....)	An	3	13 500	40 500
Autres		Forfait/an	3	8 300	24 900
TOTAL US\$					311 297

Plan de travail détaillé

Les activités inscrites dans le cadre de ce projet seront exécutées et mises en œuvre suivant le plan de travail mentionné dans le tableau 5 ci-après.

Le plan de travail présente une synchronisation cohérente des activités devant déboucher à l'élaboration de la DCN. Celle-ci devra être achevée et soumise à la Conférence des Parties.

Après la soumission de la DCN, plusieurs activités se poursuivront, en particulier celles ayant trait aux études de vulnérabilité et Adaptation, Atténuation des GES, Education, formation et sensibilisation, échanges d'informations et réseautage, etc.

Tableau 5 : Matrice des activités pour le projet de la DCN du Togo

Activités de la Deuxième Communication Nationale	Sous-activités	Produits
I. CIRCONSTANCES NATIONALES		
Priorités de développement, objectifs et contexte Arrangements en cours pour la préparation de la Communication Nationale sur une base durable	Collecte et compilation des données Actualisation de toutes les informations Rédaction du chapitre sur les circonstances nationales	Banque de données disponible Informations sur la situation nationale actualisées Document des circonstances nationales finalisé et disponible
II. INVENTAIRE NATIONAL DES GES		
Mise en place d'un cadre institutionnel permanent de réalisation des inventaires de GES, incluant la collecte et l'archivage des données Amélioration de la qualité des données d'activité et des facteurs d'émissions Réalisation de l'inventaire des GES	Identification et mise en oeuvre des actions d'amélioration de la qualité des données d'activités et des facteurs d'émission. En particulier, réalisation des bilans énergétiques à partir de l'année 2000, année de base. Mise en place d'un comité technique d'inventaire, désignation de ses membres, et définition de ses prérogatives Collecte et compilation des données pour l'IGES à compter de l'année 2000 3 ateliers nationaux de formation, consultations Réalisation des inventaires de GES 2 Ateliers de restitution des résultats d'inventaire (Commission Technique et parties prenantes) Participation à un atelier régional ou international sur les inventaires de GES	Directives d'inventaire de GES formulées et mises à la disposition des experts Bilans énergétiques établis Comité technique d'inventaire mis en place Bases de données d'activité fiables, disponibles Rapports d'ateliers disponibles Rapports d'IGES disponibles Rapports d'ateliers disponibles Capacités humaines renforcées

III. ETUDES DE VULNERABILITE ET PROGRAMME DE MESURES D'ADAPTATION ADEQUATES AUX CC		
Evaluation de la vulnérabilité aux effets néfastes des CC	<p>Réactivation du groupe de travail Vulnérabilité</p> <p>Elaboration des directives de conduite des études de vulnérabilité</p> <p>Scénarios climatiques : Etude de l'évolution du climat et modélisation des changements climatiques à l'échelle du Togo</p> <p>Etude de la vulnérabilité des écosystèmes et des secteurs socioéconomiques : vulnérabilité des ressources en eau, des terres agricoles, de la zone côtière et des forêts aux changements climatiques</p> <p>Evaluation approfondie de la vulnérabilité d'une zone cible à sélectionner.</p> <p>Organisation de deux (2) ateliers nationaux (formation et consultations)</p> <p>2 ateliers de restitution des résultats d'études de vulnérabilité (Commission Technique et parties prenantes)</p> <p>Participation à un atelier international</p>	<p>Groupe de travail réactivé</p> <p>Directives d'études disponibles pour des experts</p> <p>Scénarios climatiques définis</p> <p>Scénarios socioéconomiques définis</p> <p>Rapports d'études de vulnérabilité disponibles</p> <p>Rapports d'étude approfondie de vulnérabilité de la zone cible disponible</p> <p>Rapport d'ateliers disponibles</p> <p>Rapport d'étude de vulnérabilité examiné et adopté</p> <p>Capacités humaines renforcées</p>
Evaluation des stratégies et mesures d'adaptation aux CC	<p>Etude d'adaptation des écosystèmes et des secteurs socioéconomiques aux effets néfastes des CC en se basant sur les résultats de l'étude de vulnérabilité</p> <p>Organisation de deux ateliers nationaux (formation et consultations)</p> <p>Organisation de deux ateliers de restitution</p> <p>Participation à deux ateliers internationaux</p>	<p>Rapport sur les possibilités d'intégration des paramètres de vulnérabilité dans les politiques et mesures sectorielles de développement disponible</p> <p>Rapports d'ateliers disponibles</p> <p>Document de stratégie et de mesures d'adaptation aux CC examiné et adopté</p> <p>Capacités humaines renforcées</p>

IV. POLITIQUES ET MESURES D'ATTENUATION DES CC		
<p>Etapas pour la formulation de programmes d'atténuation des GES et de renforcement des puits</p>	<p>Réactivation du groupe de travail Atténuation des secteurs Energie et Non-Energie</p> <p>Collecte et compilation des données pour l'actualisation des études d'atténuation des GES</p> <p>Examen et validation des hypothèses et des scénarios</p> <p>Affinement des options d'atténuation déjà identifiées, et description détaillée des options améliorées</p> <p>Identification d'un plus grand nombre d'options d'atténuation dans les différents secteurs</p> <p>Evaluation plus approfondie des options d'atténuation (des coûts des options et modalités de mise en œuvre) et rédaction du rapport d'atténuation</p> <p>Formation suivie de l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre du MDP</p> <p>Formation sur la méthodologie d'élaboration et de montage de projets MDP</p> <p>Préparation de portefeuilles de projets mieux détaillés</p> <p>2 ateliers de formation et consultations</p> <p>2 ateliers de restitution des résultats (Commission Technique et partie prenante)</p> <p>Participation à un atelier international</p>	<p>Groupes de travail réactivés</p> <p>Bases de données fiables disponibles</p> <p>Hypothèses et scénarios retenus</p> <p>Options d'atténuation identifiées affinées et décrites</p> <p>Coûts des options d'atténuation évalués</p> <p>Rapport de synthèse d'atténuation de la DCN rédigé</p> <p>Rapport de synthèse sur le plan d'action de mise en œuvre du MDP élaboré</p> <p>Rapport d'atelier disponible</p> <p>Portefeuille de projets élaboré</p> <p>Rapports d'ateliers disponibles</p> <p>Document de synthèse des travaux d'atténuation des émissions des GES et le plan d'action de mise en œuvre du MDP disponible.</p>
<p>V. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE LA CONVENTION</p>		
<p>Recherche et observation systématique dans le domaine des CC</p>	<p>Bilan des recherches réalisées dans le domaine, identification des besoins et contraintes</p> <p>Formulation de propositions de recherches et d'observation systématique</p>	<p>Rapports des études disponibles</p>

Intégration de la problématique des changements climatiques dans les politiques et actions sociales, économiques et environnementales	Réunions et consultations permanentes Sensibilisation des parties prenantes Assistance pour l'intégration des préoccupations liées aux CC Ateliers de restitution	Rapports de réunions et d'ateliers disponibles Document de la stratégie de mise en œuvre de la CCNUCC Document examiné et adopté
Education, formation et sensibilisation dans le domaine des CC Efforts pour l'échange d'informations et la mise en réseau	Diffusion des informations Rencontres avec les milieux scolaires et universitaires Ateliers de formation et de sensibilisation	Problématique des CC mieux cernée par le public Brochures, dépliants, etc. produits et diffusés Rapports d'ateliers disponibles
Action en vue de favoriser les synergies entre les 3 conventions	Concertations entre les différentes institutions chargées de la mise en œuvre des conventions	Synergie renforcée
VI. CONTRAINTES, LACUNES ET BESOINS FINANCIERS, TECHNIQUES ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN S'Y RAPPORTANT		
Evaluation des barrières et des lacunes affectant la contribution du Togo au traitement de la problématique des CC Besoins nationaux de renforcement des capacités dans les différents domaines des CC Ressources financières nécessaires pour le renforcement des capacités, pour la mise en place d'un processus permanent d'IGES, et pour la mise en œuvre du plan d'atténuation des GES et d'adaptation aux CC	Identification des barrières et des besoins de renforcement de capacités et, des besoins en ressources financières s'y afférant Préparation de la section à intégrer à la Communication Nationale	Rapport sur les besoins de renforcement de capacité et des besoins financiers rédigé
Transfert de technologies ;	Etude des contraintes d'accès aux technologies	Rapports des études disponibles

développement de capacités endogènes ; établissement d'un cadre favorable	<p>Identification des besoins de technologies dans le futur</p> <p>Etude des mesures et moyens nécessaires pour permettre la satisfaction de ces besoins</p> <p>Formulation d'un plan d'action facilitant l'accès aux technologies</p> <p>Préparation de la section à intégrer à la communication Nationale</p> <p>Ateliers de restitution</p>	<p>Rapport de synthèse rédigé</p> <p>Rapport de synthèse examiné et adopté</p>
VII. ASSISTANCE TECHNIQUE	<p>Elaboration de plans d'action et de chronogrammes du projet</p> <p>Préparation de Termes de Référence pour les différentes études</p> <p>Actualisation des budgets</p>	<p>Plans d'action semestriels du projet élaboré</p> <p>Termes de référence des principales études élaborées</p> <p>Budgets semestriels actualisé</p>
VIII. REDACTION DE LA DEUXIEME COMMUNICATION NATIONALE	<p>Mise en place du Comité de Rédaction</p> <p>Elaboration du draft de la DCN</p> <p>Atelier d'examen et d'adoption de la DCN</p> <p>Présentation de la DCN à la COP et diffusée</p>	<p>Comité de Rédaction mis en place</p> <p>Draft de la DCN élaboré</p> <p>Document de la DNC examiné et adopté</p> <p>DCN présentée à la COP</p>
IX. GESTION DU PROJET	<p>Coordination des activités du projet</p> <p>Participations aux rencontres sur les changements climatiques</p> <p>Elaboration des rapports d'activité et financiers</p>	<p>Différents Rapport disponibles</p> <p>Cadre de gestion sur les CC amélioré</p>
X. SUIVI ET EVALUATION	<p>Elaboration de rapport d'évaluation</p>	<p>Rapports d'évaluation disponibles</p>

Tableau 6 : Chronogramme des activités pour le projet de la DCN du Togo

Produits/activités	Année 1				Année 2				Année 3			
	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.
1. Circonstances Nationales												
Actualisation de toutes les informations pertinentes												
Elaboration du bilan énergétique de l'année 2000												
Développement d'éléments d'information sur les actions et programmes												
Analyse des interactions entre les CC et les thèmes abordés												
Description des programmes initiés par le Togo dans le cadre du développement durable												
Description des priorités de développement du Togo et de leurs interactions avec les CC												
Description des arrangements institutionnels												
Préparation de la section												

Tableau 7 : Chronogramme des activités pour le projet de la DCN du Togo (suite)

Produits/activités	Année 1				Année 2				Année 3			
	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.
2. Inventaire des Gaz à Effet de Serre												
Réactivation du Groupe de Travail Inventaire												
Collecte et compilation des données d'inventaire pour l'année 2000												
Identification et réalisation des actions d'amélioration des données d'activités et des facteurs d'émission												
3 ateliers de formation/consultations/restitution des résultats												
Revue des inventaires												
Participation à un atelier international												

Tableau 6 : Chronogramme des activités pour le projet de la DCN du Togo (suite)

Produits/activités	Année 1				Année 2				Année 3			
	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.
3. Etudes de vulnérabilité et programme de mesures d'adaptation adéquates aux CC												
Réactivation du Groupe de Travail Vulnérabilité et Adaptation												
Scénarios climatiques : Etude d'évolution du climat et modélisation des changements climatiques à l'échelle du Togo												
Etude de la vulnérabilité des écosystèmes et des secteurs socioéconomiques : vulnérabilité des ressources en eau, des terres agricoles, de la zone côtière et des forêts aux changements climatiques												

Tableau 6 : Chronogramme des activités pour le projet de la DCN du Togo (suite)

Produits/activités	Année 1				Année 2				Année 3			
	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.
Evaluation approfondie de la vulnérabilité d'une zone cible à sélectionner.												
Organisation de trois ateliers nationaux sur la vulnérabilité												
Participation à un atelier international sur la vulnérabilité												
Etude d'adaptation des écosystèmes et des secteurs socioéconomiques aux effets néfastes des CC												
Organisation de deux ateliers nationaux sur l'adaptation												
Participation à deux ateliers internationaux sur l'adaptation												

Tableau 6 : Chronogramme des activités pour le projet de la DCN du Togo (suite)

Produits/activités	Année 1				Année 2				Année 3			
	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.
4. Politiques et mesures d'atténuation des CC												
Réactivation du Groupe de Travail Atténuation												
Collecte et compilation des données pour l'actualisation des études d'atténuation des GES												
Réexamen et validation des hypothèses et des scénarios												
Réalisation des études d'atténuation, incluant les travaux prospectifs												
Affinement des options d'atténuation déjà identifiées, et description plus détaillée de ces options (incluant évaluation des coûts)												
Elaboration de portefeuilles de projets sectoriels												

Tableau 6 : Chronogramme des activités pour le projet de la DCN du Togo (suite)

Produits/activités	Année 1				Année 2				Année 3			
	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.
Deux (2) ateliers de formation/restitution des résultats												
Participation à un atelier international												
5. Autres informations pertinentes pour atteindre l'objectif de la Convention												
Bilan des actions de transfert de technologies												
Bilan des recherches réalisées dans le domaine des CC. Formulation de propositions de recherches et d'observation systématique												
Bilan des actions de renforcement des capacités dans le domaine des CC												

Tableau 6 : Chronogramme des activités pour le projet de la DCN du Togo (suite)

Produits/activités	Année 1				Année 2				Année 3			
	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.
Actions d'éducation, de formation et de sensibilisation dans le domaine des CC												
Efforts pour l'échange d'informations et la mise en réseau												
Actions en vue de favoriser les synergies entre les trois (3) conventions												
6. Contraintes, lacunes et besoins financiers, techniques et de renforcement des capacités s'y rapportant												
Besoins nationaux de renforcement des capacités et d'assistance												
Evaluation des besoins de financement												
Evaluation des besoins de transfert de technologies et de savoir-faire												

Tableau 6 : Chronogramme des activités pour le projet de la DCN du Togo (suite)

Produits/activités	Année 1				Année 2				Année 3			
	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.	1 ^{er} trimes.	2 ^{ème} trimes.	3 ^{ème} trimes.	4 ^{ème} trimes.
Plan d'action de transfert de technologies et de savoir-faire												
7. Assistance technique												
Elaboration de plans d'action et de chronogrammes du projet Préparation de Termes de Référence pour les différentes études Actualisation des budgets												
8. Compilation et Production de la Deuxième Communication Nationale y compris synthèse/traduction/édition												
9. Gestion du projet												
10. suivi et Evaluation												

ANNEXE C : Termes de Référence

C 1 : Termes de Référence Comité de Pilotage du projet

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂), le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les secteurs de l'Energie, des Procédés Industriels, d'Utilisation des Solvants, d'Agriculture et Elevage, de l'Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du présent projet est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Responsabilités :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet, la Commission Technique du CNCC élargie au PNUD et à l'équipe du projet, fait office de Comité de Pilotage. Le Comité de Pilotage du Projet est le cadre d'échanges d'information, de concertations et de surveillance de la mise en oeuvre du projet. Il aura pour tâches :

- Assurer l'orientation politique du projet ;
- Fournir l'assistance technique nécessaire à l'équipe du projet dans la mise en oeuvre des activités ;
- Fournir des conseils dans l'identification et la participation des acteurs, et approuver le rôle que doit jouer chaque acteur dans la mise en oeuvre du projet ;
- Assurer la participation effective des acteurs à travers le lien avec toutes les parties prenantes ;
- Créer en cas de nécessité des groupes de travail ou comité ad hoc composés des experts et des personnes ressources reconnues pour leur expertise dans les domaines d'inventaire, de vulnérabilité et d'adaptation, d'atténuation...etc. ;
- Participer aux concertations sur les activités d'adaptation retenues, pour une meilleure définition des actions prioritaires et le processus de leur mise en oeuvre ;

- Analyser les constats issus de l'état des lieux de la vulnérabilité et d'adaptation, et d'atténuation aux changements climatiques identifiés lors de la CNI ;
- Evaluer le document relatif au niveau de la prise en compte de la vulnérabilité, l'adaptation, et d'atténuation au Togo par les activités d'adaptation et d'atténuation envisagées prennent en compte ;
- Analyser le cadre de mise en oeuvre du programme d'adaptation et d'atténuation en tenant compte des informations et résultats obtenus lors de l'état des lieux ;
- Identifier les actions prioritaires à conduire dans le cadre de l'adaptation et d'atténuation sur la base des résultats des concertations ;
- Analyser et valider le Plan d'Action du projet, les principales activités prévues en relation avec le contenu du document de projet ;
- Participer à l'atelier de lancement du projet pour renforcer les capacités de l'équipe du projet ;
- Promouvoir les échanges d'information entre les différentes structures intéressées directement ou indirectement aux questions de changements climatiques ;
- Assurer le contrôle de qualité des rapports produits par les consultants et l'équipe du projet ;
- Valider tous les documents de politiques et de stratégies produits par le projet ;
- Assurer la liaison avec la partie gouvernementale pour s'assurer, non seulement de son soutien aux actions du projet, mais aussi et surtout de son approbation des rapports ou documents importants produits dans le cadre du projet ;
- Faciliter les discussions sur les différentes possibilités de financement dans le domaine d'adaptation et d'atténuation ;
- Faciliter la coordination intersectorielle de la mise en oeuvre du projet ;
- Analyser et approuver le Programme Annuel de travail ainsi que les rapports techniques et financiers du projet.

Composition :

Le Comité de Pilotage est composé de tous les membres de la Commission Technique créée par arrêté N° 011/MERF du 28 avril 2005, élargi à un représentant du PNUD/FEM et à l'équipe du projet. Les autres partenaires au développement peuvent être invités à prendre part aux travaux du Comité de pilotage, de même que certaines personnes ressources, en raison de leurs compétences.

Qualification des membres du groupe thématique ou Comité ad hoc :

- De préférence de niveau post universitaire dans le domaine en question ;
- Au moins 5 ans d'expérience ;
- Bonne connaissance des questions relatives aux changements climatiques ;
- Bonne capacité de rédaction et de communication ;
- Avoir une bonne connaissance du processus de la mise en oeuvre de la CCNUCC au Togo.

C 2 : Termes de Référence Directeur National du Projet

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂) le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les secteurs de l'Energie, des Procédés Industriels, d'Utilisation des Solvants, d'Agriculture et Elevage, de l'Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du présent projet est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Responsabilités :

Le Directeur National du Projet aura pour mission de superviser et rendre compte de l'exécution du au MERF et au PNUD ; A cet effet, il est chargé de :

- veiller à la mise sur pied du Comité de Pilotage du Projet, à la désignation d'un Coordonnateur National et au recrutement du personnel d'appui dès la signature du mémorandum d'entente sur le projet DCN du Togo ;
- transmettre les rapports périodiques, techniques et des rapports financiers au MERF et au PNUD
- adresser au PNUD les demandes de décaissement de fonds;
- aider à la mobilisation des moyens techniques, financiers et administratifs nécessaires au travail du Comité de Pilotage du Projet ;
- veiller au recrutement des experts et à l'exécution des missions prescrites par les contrats ;
- assurer l'examen de conformité de toute documentation émanant de la Coordination Nationale du Projet et ou intéressant l'exécution du projet;
- rendre périodiquement compte au Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières, de l'état d'avancement du projet ;
- Rechercher et développer des synergies avec les autres projets et programmes relatif aux changements climatiques et de développent au plan national et régional
- s'assurer de l'exécution de toutes actions prévues dans le document de projet de la DCN à la fin du projet dans le délai imparti au projet.

C 3 : Termes de Référence Coordonnateur du projet

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂), le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les secteurs de l'Energie, des Procédés Industriels, d'Utilisation des Solvants, d'Agriculture et Elevage, de l'Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du présent projet est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Responsabilités :

Sous l'autorité du directeur national du projet et la supervision du CNCC, le Coordonnateur assure la gestion et la coordination quotidiennes du projet. A ce titre, il a pour tâches spécifiques de :

- Préparer, sur la base du document de projet, un plan de travail détaillé du projet, suivant les procédures du Gouvernement et les Directives du PNUD, et en collaboration étroite avec le Comité de Pilotage, les Groupes Ad hoc et le Point Focal du projet ;
- Coordonner et suivre les activités prévues dans le Plan d'Action Annuel ;
- Préparer des rapports périodiques (techniques et financiers) tels que prévus dans les procédures en vigueur au PNUD et au niveau du Gouvernement ;
- Identifier et organiser le recrutement (y compris en sous-traitance) des experts et institutions nationaux ;
- Préparer les Termes de Référence des différents contractants ou consultants dans le cadre du projet ;
- Organiser et superviser les ateliers et les activités de formation nécessaires pendant l'exécution du projet ;
- Assurer la liaison avec les ministères concernés, les institutions de recherche nationales et internationales, les ONG et autres institutions appropriées aux fins d'associer leur personnel aux activités du projet ;
- Recueillir et diffuser des informations concernant le projet ;

- Etablir des rapports périodiques d'avancement du projet et un sommaire récapitulatif des résultats du projet ;
- Veiller à la bonne gestion des ressources financières allouées au projet ;
- Fournir l'assistance et l'encadrement nécessaires aux consultants et contractants du projet ;
- Rechercher et mobiliser des ressources pour appuyer les activités de suivi ponctuelles ;
- Fournir une assistance technique et coordonner le travail des groupes ad hoc dans la mise en oeuvre des activités du projet notamment la rédaction du document de synthèse de la DCN.
- Etablir les liens avec les experts des pays en voie de développement au niveau régional et international ;
- Préparer des notes techniques pour informer le Comité de Pilotage et autres acteurs ;
- Organiser la revue interne et externe des documents produits par les consultants et s'assurer de leur validation par le Comité de Pilotage ;

Qualifications :

- Etre détenteur d'un diplôme d'études supérieures d'un niveau d'au moins BAC plus quatre (4) dans les principales disciplines relevant des principaux domaines du projet.
- Cadre expérimenté ayant une bonne connaissance sur les questions relatives aux changements climatiques, à la gestion de l'environnement et le développement au Togo ;
- Avoir une bonne connaissance et éventuellement une expérience en matière d'élaboration de la Communication Nationale ;
- Avoir une bonne connaissance du processus de mise en oeuvre de la CCNUCC au Togo ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans (une expérience dans un des projets conduits par le Système des Nations Unies serait un atout) ;
- Avoir une aptitude à gérer les projets, assurer la liaison et coopérer avec tout le personnel de projet y compris les représentants du gouvernement, des institutions scientifiques, des ONG et du secteur privé ;
- Maîtrise du français et une connaissance pratique de l'anglais serait un tout ;
- Bonne capacité de rédaction et de communication ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Être de nationalité togolaise.

C 4 : Termes de référence Secrétaire Comptable.

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂) le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les secteurs de l'Energie, des Procédés Industriels, d'Utilisation des Solvants, d'Agriculture et Elevage, de l'Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du présent projet est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Responsabilités :

Sous l'autorité du coordonnateur du projet, le Secrétaire Comptable est chargé des tâches suivantes :

- Tenir les documents comptables des transactions suivant les procédures NEX du PNUD ;
- Préparer sous la supervision du Coordonnateur, les réunions du Comité de Pilotage et autres rencontres organisées par le projet ;
- Préparer et contrôler le courrier départ et arrivée du projet et veiller à sa ventilation;
- Accueillir, assister et orienter les partenaires du projet ;
- Effectuer les paiements pour conformément au ligne du budget du projet et tenir la caisse de menues dépenses ;
- Établir les états de rapprochements bancaires périodiques ;
- Être en liaison avec les responsables des banques, institutions financières et autres en vue d'obtenir des renseignements à jour sur les transactions avec le projet ;
- Assurer l'approvisionnement, le suivi des consommations, du matériel et fournitures de bureau en collaboration étroite avec le coordonnateur ;
- Être en liaison avec les responsables du PNUD pour tout renseignement et observation concernant le suivi comptable du projet ;
- Assister le coordonnateur national en matière de tenue des comptes et du contrôle budgétaire ;

- Eclairer les experts et les consultants sur les aspects relatifs aux indemnités, avances, remboursements de frais de voyage et autres questions financières ;
- Suivre l'exécution des différents contrats relatifs au projet ;
- Tenir et mettre à jour les différents registres d'équipement du projet.
- Assumer toute autre tâche que le Coordonnateur National lui confierait dans le cadre de la bonne exécution du projet.

Qualifications :

Tout candidat devra remplir les conditions ci-après :

- Maîtrise ou BTS en gestion ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins deux (5) ans (une expérience dans un des projets conduits par le Système des Nations Unies serait un atout) ;
- Avoir une bonne maîtrise du français et une connaissance pratique de l'anglais serait un atout ;
- Maîtrise des aspects techniques relatifs au projet serait un atout ;
- Avoir l'esprit d'équipe ;
- Avoir une connaissance approfondie de l'informatique en particulier les logiciels suivants : Microsoft Office Word, Lotus 1 2 3 /Microsoft Office Excel, Microsoft office PowerPoint, D Base.
- Etre de nationalité togolaise.

C 5 : Termes de référence Agent de Saisie

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Ce projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂), le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les domaines de la production, transport, distribution, stockage et consommation de l'Energie, des Procédés industriels, de l'Utilisation des solvants, des Pratiques agricoles et d'Elevage, du Changement d'affectation des terres et de la Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du projet de la DCN est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité et adaptation de la DCN, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Responsabilités :

- Assister la/le Secrétaire Comptable dans la préparation des réunions du CDP et toute autre réunion organisée par la Coordination ;
- Assister le Secrétaire comptable dans l'organisation des ateliers ;
- Assister la/le Secrétaire Comptable dans la saisie des documents et rapports des activités du projet ;
- S'occuper du classement et de l'archivage ;
- Assister la/le Secrétaire Comptable dans l'accueil, l'assistance et l'orientation des partenaires du projet ;
- Assister la/le Secrétaire Comptable dans la préparation et le contrôle du courrier du projet.

Qualification :

Tout candidat devra remplir les conditions ci-après :

- Bac G1 ou BEPC + CFA en informatique bureautique ou BEPC avec bonne connaissance de l'outil informatique ;
- Avoir l'esprit d'équipe ;

- Avoir une connaissance approfondie de l'informatique en particulier les logiciels suivants : Microsoft Office Word, Lotus1 2 3 /Microsoft Office Excel, Microsoft office PowerPoint.
- Maîtrise du français et une connaissance pratique de l'anglais serait un tout ;
- Avoir l'esprit d'équipe ;
- Être de nationalité togolaise ;

C 6 : Termes de Référence du Coursier

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Ce projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂) le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les domaines de la production, transport, distribution, stockage et consommation de l'Energie, des Procédés industriels, de l'Utilisation des solvants, des Pratiques agricoles et d'Elevage, du Changement d'affectation des terres et de la Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du projet de la DCN est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité et adaptation de la DCN, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Responsabilités :

Tout candidat devra remplir les conditions ci-après :

- Assurer la diffusion du courrier du projet ;
- Assurer l'expédition, l'enlèvement et la distribution du courrier ;
- Assurer toutes tâches en relation avec son mandat que le coordonnateur pourra lui confier.

Qualifications :

Tout candidat devra remplir les conditions ci-après :

- BEPC ou niveau troisième ;
- Bonne aptitude d'expression en français ;
- Etre de nationalité togolaise.

C 7 : Termes de Référence Consultants pour des missions de courte durée.

1. Termes de référence Assistant Technique.

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂) le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les secteurs de l'Energie, des Procédés Industriels, d'Utilisation des Solvants, d'Agriculture et Elevage, de l'Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du présent projet est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Responsabilités :

Assister le Coordonnateur dans l'exécution de son mandat au titre du projet ;
Aider le Coordonnateur à veiller à la bonne exécution des études d'inventaire, de vulnérabilité, d'atténuation et d'adaptation ;
Fournir l'assistance nécessaire aux consultants, experts et autres partenaires dans le cadre des activités du projet ;
Aider le Coordonnateur à établir sous sa forme définitive, la deuxième communication nationale du Togo ;
Aider le Coordonnateur à établir et traduire les rapports en utilisant des programmes informatiques et notamment des logiciels de traitement de texte, des bases de données et des tableurs électroniques ;
Assurer l'intérim du Coordonnateur en cas d'absence ;
Assumer les fonctions techniques que le coordonnateur pourra lui déléguer ou confier
Assister le Coordonnateur dans l'établissement d'un sommaire récapitulatif des résultats du projet.

Qualifications :

Niveau Maîtrise au moins dans un des domaines relevant des objectifs du projet ;
Minimum de 5 ans d'expérience d'activités professionnelles dans le domaine des changements climatiques ;

Aptitude démontrée à gérer les projets, assurer la liaison et coopérer avec tout le personnel de projet y compris les représentants du gouvernement, des institutions scientifiques, des ONG et du secteur privé ;

Maîtrise du français, la connaissance pratique de l'anglais considérée comme un tout ;

Avoir une bonne connaissance du processus de la mise en oeuvre de la CCNUCC au Togo ;

Bonne capacité de rédaction et de communication ;

Bonne maîtrise de l'outil informatique ;

Etre de nationalité togolaise ;

Être disponible immédiatement.

2. Termes de référence de l'expert en informatique.

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂) le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les secteurs de l'Energie, des Procédés Industriels, d'Utilisation des Solvants, d'Agriculture et Elevage, de l'Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du présent projet est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Responsabilités :

- Aider le Coordonnateur du projet à évaluer et à établir des installations de réseaux électroniques pour l'équipe de gestion du projet et, dans la mesure du possible, pour les autres institutions participantes ;
- Aider le Coordonnateur du projet à organiser et à coordonner les échanges d'informations entre les institutions participantes et au niveau international ;
- Organiser la formation du personnel du projet à l'utilisation effective des réseaux électroniques et des logiciels utilisés pour les autres fonctions informatiques ;
- Créer et mettre en ligne la page web d'accueil nationale sur les changements climatiques pour l'institution sélectionnée à cette fin, comportant des liens avec les sources d'information nationales et internationales appropriées et aider à effectuer les mises à jour périodiques de la page d'accueil ainsi établie ;

- Aider le Coordonnateur et l'équipe du projet à recueillir et diffuser des informations en rapport avec le projet, et à choisir et utiliser le matériel informatique et les logiciels pour les activités du projet, telles que les inventaires et l'analyse d'atténuation.

Qualifications :

Tout candidat devra remplir les conditions ci-après :

- Avoir un diplôme universitaire dans le domaine approprié ;
- Maîtrise du français et une connaissance pratique de l'anglais serait un atout ;
- 3 à 6 ans d'expérience professionnelle dans des fonctions analogues.

C 8 : Termes de référence études thématiques

1. Circonstances Nationales

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂) le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les secteurs de l'Energie, des Procédés Industriels, d'Utilisation des Solvants, d'Agriculture et Elevage, de l'Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du présent projet est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Justification :

Au titre de l'article 12.1 de la CCNUCC, le Togo s'est engagé à fournir des renseignements pouvant concourir à la lutte contre les changements climatiques. La présentation des circonstances nationales dans lesquelles le Togo met en oeuvre la Convention, constitue le premier des chapitres qui, selon la décision 17/CP.8, doivent composer les communications nationales.

Objectif

L'objectif essentiel de la consultation est de contribuer à l'élaboration de la DCN par la présentation des circonstances nationales du Togo. Au-delà de la présentation simple de la situation nationale, ce chapitre vise spécifiquement à mettre en évidence le lien entre les changements climatiques et les priorités de développement du Togo.

Résultats attendus :

Les principaux résultats attendus de la consultation sont notamment :

- Disponibilité des experts nationaux formés et opérationnels ;
- Disponibilité d'une banque de données et d'informations actualisées sur les circonstances nationales pour l'année de base (2000) ;
- Un rapport complet sur les aspects géophysiques ;
- Un rapport complet sur les aspects socioéconomiques ;

- Un rapport de synthèse sur le contexte national à insérer dans le document de la DCN.

Tâches des experts :

Les Experts du Groupe de travail sur les Circonstances Nationales, en collaboration avec l'Expert Principal et le Coordonnateur du Projet sont chargés de :

- Elaborer, en collaboration avec la Coordination du Projet, l'ensemble des directives devant orienter l'élaboration de ce chapitre ;
- Identifier les différentes institutions spécialisées dans la collecte et le stockage des statistiques nationales ;
- Collecter les données et informations indispensables à l'actualisation et à l'amélioration des circonstances nationales ;
- Identifier les priorités de développement du Togo dont la réalisation est susceptible d'être mise en cause par les changements climatiques ;
- Rédiger le chapitre sur les aspects géophysiques du pays ;
- Rédiger la section sur les aspects socioéconomiques ;
- Participer à la rédaction du rapport final du Groupe de travail sur les circonstances nationales.

Profils et qualifications des Experts

Qualifications : Les Experts doivent avoir les qualifications suivantes :

- Niveau maîtrise minimum ;
- Avoir une bonne connaissance des questions liées aux Changements Climatiques ;
- Avoir une bonne connaissance de la géographie du Togo ;
- Avoir une bonne connaissance en Informatique (Microsoft Office Excel, Microsoft Office Word, Microsoft Office PowerPoint) ;
- Avoir une bonne connaissance de l'Anglais ;
- Avoir une bonne disposition pour le travail en équipe ;
- Avoir une bonne aptitude dans les domaines de la collecte, du traitement et de la synthèse de données et informations ;
- Avoir une bonne expérience dans l'organisation et/ou la coordination du travail d'équipe ;
- La maîtrise de la méthodologie d'élaboration des communications nationales est un atout.

Encadrement des experts sur les circonstances nationales

Tâches de l'expert encadreur : Sous la supervision de la Comité National sur les Changements Climatiques et en liaison avec le Coordonnateur du Projet, l'encadreur assistera dès le démarrage des études, l'ensemble des experts et s'occupera en particulier de la formation sur la méthodologie d'élaboration des communications nationales sur les CC en particulier sur les liens entre développement et changements climatiques. À ce titre, il sera chargé de :

- Renforcer les capacités des experts ;

- Veiller à ce qu'il y ait concordance entre les priorités nationales de développement et la mise en œuvre de la CCNUCC ;
- Assister les experts dans la finalisation et la validation du document de synthèse.

Profil et qualifications de l'expert encadreur : L'Expert encadreur doit avoir les qualifications suivantes :

- Niveau minimum : Doctorat ;
- Avoir de bonnes connaissances sur la problématique, les principaux enjeux des CC et les différents instruments de mise en œuvre de la Convention sur les changements climatiques ;
- Avoir de bonnes connaissances sur les politiques, stratégies, programmes et des secteurs clés du développement au Togo ;
- Avoir une bonne aptitude à lire, écrire et parler l'Anglais ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'informatique (logiciels, tableurs, traitement de textes ...) ;
- Avoir le sens de l'organisation et de la coordination d'un travail d'équipe ;
- Avoir au moins sept ans d'expérience professionnelle ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de synthèse.

Autres conditions : Etre de nationalité togolaise.

2. Inventaire des GES

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en œuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂), le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les secteurs de l'Energie, des Procédés Industriels, d'Utilisation des Solvants, d'Agriculture et Elevage, de l'Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du présent projet est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Justification :

L'inventaire des GES réalisé dans le cadre de la CNI dans les secteurs socio-économiques et techniques du pays, a besoin d'une mise à jour et d'une amélioration de la qualité. Cette actualisation, s'avère nécessaire en vue de prendre en compte l'ensemble des données et informations récentes disponibles pour l'élaboration de la DCN.

Objectifs :

L'objectif essentiel de la consultation est de contribuer à l'élaboration de la DCN par la formation des experts nationaux sur les nouvelles méthodologies d'inventaires des gaz à effet de serre dans différents secteurs, la collecte, l'analyse et l'archivage de toutes les données et informations nécessaires à la réalisation des inventaires des gaz à effet de serre.

Résultats attendus :

Les principaux résultats attendus de la consultation sont notamment :

- Disponibilité des experts nationaux formés et opérationnels pour les inventaires des GES ;
- Disponibilité d'une banque de données et d'informations actualisées sur les émissions de GES (sources, puits et quantité) dans les différents secteurs ;
- Un rapport complet sur l'IGES pour différents secteurs, à l'année de base et sur la durée de l'étude ;
- Un rapport de synthèse de l'IGES à insérer dans le document de la DCN.

Tâches des experts :

(i) Secteur Énergie

Les Experts du Groupe de travail sur le secteur *d'Énergie*, en collaboration avec l'Expert Principal et le Coordonnateur du Projet sont chargés, dans leurs secteurs respectifs, de :

- Elaborer, en collaboration avec la Coordination du Projet, les directives devant guider l'IGES dans le secteur Énergie ;
- Identifier les différentes institutions spécialisées du secteur de l'Énergie ;
- Identifier les banques de données énergétiques existantes ;
- Collecter les données de production, importation et consommation des différentes formes d'énergie ;
- Décrire les flux énergétiques ;
- Désagréger les données de la consommation finale d'énergie ;
- Décrire les technologies d'utilisation des sources énergétiques ;
- Estimer la consommation apparente de l'énergie par catégorie d'activités ;
- Faire l'inventaire des émissions des différents GES selon la méthodologie de l'IPCC/OCDE ;
- Etablir un rapport descriptif des résultats obtenus ;
- Préciser les incertitudes selon les Bonnes Pratiques Préconisées par le GIEC ;

- Participer à la rédaction du rapport final du Groupe de travail sur le secteur Energie ;
- Participer à la rédaction du rapport de synthèse d'IGES.

(ii) Secteurs Déchets, Procédés Industriels, Utilisation des Solvants et Autres Produits

Les Experts du Groupe de travail sur les secteurs *Déchets et, Procédés Industriels, Utilisation des Solvants et Autres Produits*, en collaboration avec l'Expert Principal et le Coordonnateur du Projet sont chargés, dans leurs secteurs respectifs, de :

➤ **Secteur Déchets**

- Elaborer, en collaboration avec la Coordination du Projet, les directives devant guider l'IGES dans le secteur Déchets ;
- Identifier les types d'activités et les émissions afférentes aux déchets solides en milieu terrestre, eaux usées et détritiques humains ;
- Evaluer les flux (qualité et quantité) des déchets urbains collectés, évacués, et éliminés et mis en décharge ;
- Caractériser les déchets et eaux usées produits à l'échelle nationale ;
- Inventorier les décharges des déchets ;
- Evaluer la DBO5 et la DCO des eaux usées et boues organiques ;
- Déterminer les émissions des GES selon la méthodologie de l'IPCC /OCDE, de 1996 dans chaque sous- secteur ;
- Préciser les incertitudes selon les Bonnes Pratiques Préconisées par le GIEC ;
- Rédiger un rapport descriptif des résultats obtenus ;
- Participer à l'analyse et à la rédaction du rapport final dans les domaines des Déchets ;
- Participer à la rédaction du rapport de synthèse d'IGES.

➤ **Secteurs Procédés Industriels, Utilisation des Solvants et autres produits**

- Recenser les activités industrielles sans lien avec l'énergie qui sont des sources d'émission des GES ;
- Inventorier les différents types de procédés industriels notamment la production du ciment et de la chaux, les industries agro-alimentaires et chimiques ;
- Calculer les émissions des GES imputables aux procédés industriels ;
- Calculer les émissions des GES imputables à l'utilisation des solvants et autres produits contenant des composés organiques volatiles ;
- Préciser les incertitudes selon les Bonnes Pratiques Préconisées par le GIEC ;
- Rédiger un rapport descriptif des résultats obtenus ;
- Participer à l'analyse et à la rédaction du rapport final dans les domaines des Procédés industriels, Utilisation des Solvants et autres Produits ;
- Participer à la rédaction du rapport de synthèse d'IGES.

➤ ***Secteurs Agriculture et Elevage, Utilisation des Terres, Changements d'Utilisation des Terres et Foresterie***

Les Experts du Groupe de travail sur les secteurs *Agriculture et Elevage, Utilisation des Terres, Changements d'Utilisation des Terres et Foresterie*, en collaboration avec l'Expert Principal et le Coordonnateur du Projet sont chargés, dans leurs secteurs respectifs, de :

- Identifier les différentes institutions spécialisées dans les domaines d'agriculture, d'élevage et de la foresterie ;
- Identifier les banques de données relatives aux domaines précités ;
- Collecter les données sur les superficies cultivées et/ ou défrichées, le cheptel, le patrimoine forestier ou tout autre stock de biomasse ligneuse ;
- Décrire les systèmes de production, les systèmes de cultures, les systèmes d'élevage et de gestion du fumier (excréments) ;
- Décrire les structures, le fonctionnement et la dynamique des formations naturelles et des parcs agro forestiers ;
- Estimer les émissions de gaz à effet de serre liées à chaque sous-secteur selon la méthodologie de l'IPCC/OCDE
- Participer à l'analyse et à la rédaction du rapport final dans les secteurs respectifs ;
- Participer à la rédaction du rapport final du Groupe de travail sur les secteurs *Agriculture et Elevage, Utilisation des Terres et Changements d'Utilisation des Terres et Foresterie* ;
- Participer à la rédaction du rapport de synthèse d'IGES.

Profils et qualifications des Experts

Les experts devront être selon les cas, des :

- Spécialistes dans le secteur Energie ;
- Spécialistes dans le secteur Déchets,
- Spécialistes dans le secteur Procédés industriels, Utilisation des Solvants et Autres Produits ;
- Spécialistes dans le secteur Agriculture et Elevage ; ou
- Spécialistes dans le secteur Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie.

Qualifications : Tout candidat devra remplir les conditions ci-après :

- Niveau Ingénieur minimum ;
- Bonne connaissance dans au moins un des domaines suivants : Energie, Procédés industriels, Utilisation des solvants, Agriculture et Elevage, Utilisation des Terres, Changements d'Utilisation des terres et Foresterie, Déchets ;
- Bonne connaissance des questions liées aux Changements Climatiques ;
- Bonne connaissance en Informatique (Microsoft Office Excel, Microsoft Office Word, Microsoft Office PowerPoint) ;
- Bonne connaissance de l'Anglais ;
- Bonne disposition pour le travail en équipe ;

- Bonne aptitude dans les domaines de la collecte, du traitement et de la synthèse de données et informations sectorielles ;
- Bonne expérience dans l'organisation et/ou la coordination du travail d'équipe ;
- La maîtrise de la méthodologie d'IGES du GIEC et des Bonnes Pratiques Préconisées par le GIEC constitue un atout ;
- Etre de nationalité.

Encadrement des experts des inventaires des GES

Tâches de l'expert encadreur : Sous la supervision du Comité National sur les Changements Climatiques et en liaison avec le Coordonnateur du Projet, l'encadreur assistera dès le démarrage des études, l'ensemble des experts et s'occupera en particulier de la formation sur les méthodologies appropriées pour conduire lesdites études aux fins des objectifs du présent projet. À ce titre, il sera chargé de :

- Renforcer les capacités des experts en matière de modélisations et méthodologies utilisées dans le cadre de l'IPCC ;
- Assurer la validation scientifique des études ;
- Assister les experts dans la finalisation et la validation des études.

Profil et qualifications de l'expert encadreur : L'Expert encadreur doit avoir :

- Niveau minimum : Doctorat ;
- Bonnes connaissances sur la problématique, les principaux enjeux des changements climatiques et les différents instruments de mise en oeuvre de politique internationale sur les changements climatiques ;
- Bonnes connaissances sur les aspects scientifiques, les incidences et les stratégies d'adaptation des changements climatiques ;
- Bonnes connaissances sur les calculs des émissions des différents gaz à effet de serre selon la méthodologie révisée de l'IPCC /OCDE ;
- Bonne aptitude à résumer et à exploiter de la documentation scientifique et technique ;
- Bonne aptitude à lire, écrire et parler l'Anglais ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciels, tableurs, traitement de textes ...) ;
- Sens de l'organisation et de la coordination d'un travail d'équipe ;
- Au moins sept ans d'expérience professionnelle ;
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- Maîtrise de la méthodologie des incertitudes en IGES, notamment les Bonnes Pratiques Préconisées par le GIEC ;
- Etre de nationalité togolaise.

3. Politiques et mesures d'atténuation des changements climatiques

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂) le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les secteurs de l'Energie, des Procédés Industriels, d'Utilisation des Solvants, d'Agriculture et Elevage, de l'Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du présent projet est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Justification :

A l'instar des autres pays Parties à la CCNUCC, le Togo s'est engagé dans le processus d'élaboration de sa DCN à la Conférence des Parties. Le processus de préparation comporte un certain nombre d'étapes, dont l'une des plus importantes concerne l'actualisation de l'étude sur l'atténuation des émissions de GES dans les secteurs productifs et socio-économiques du Togo. L'évaluation nationale des options d'atténuation constitue l'un des premiers objectifs opérationnels immédiats de la préparation de la DCN, après les inventaires des gaz à effet de serre.

Objectifs :

L'objectif principal de la consultation est de contribuer à l'élaboration de la DCN par la formation des experts nationaux sur la méthodologie d'analyse des études d'atténuation pour définir et quantifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs ci-après : Energie et Agriculture/Changements d'affectation des terres/Foresterie.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont :

- Développer une approche globale de l'analyse des études d'atténuation au regard des sources et des puits de gaz à effet de serre ;
- Choisir des scénarios de prévisions de tendance pour les secteurs socio-économiques et productifs considérés ;
- Evaluer les impacts et proposer les options d'atténuation y relatives ;

- Sensibiliser et conscientiser le public sur les émissions de gaz à effet de serre des secteurs sus indiqués et les options d'atténuation appropriées.
- Elaborer le plan d'action de mise en œuvre du MDP ;
- Elaborer des fiches techniques de projets d'atténuation exécutables ;
- Proposer un portefeuille de projets d'atténuation éligibles au MDP.

Résultats attendus :

Les principaux résultats attendus de la consultation se résument aux points suivants :

- Les experts nationaux sont formés et opérationnels pour la réalisation des études d'atténuation ;
- La mise en place d'une banque de données actualisées et d'informations sur les options d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre des secteurs Energie, Agriculture, Changement d'affectation des terres et Foresterie ;
- Un document d'études d'atténuation pour les secteurs sus indiqués.

Tâches des experts :

Les experts sont dans leurs domaines de compétence respectifs chargés des tâches ci-après :

- Collecter et analyser les données des inventaires de gaz à effet de serre et les informations de base et complémentaires nécessaires à la projection des scénarios de référence et d'atténuation pour chaque secteur ;
- Appliquer la méthodologie d'analyse appropriée pour les études de mitigation pour chaque secteur ;
- Evaluer les hypothèses relatives aux tendances de production de gaz à effet de serre, les prévisions d'utilisation de nouvelles technologies et les mesures politiques et institutionnelles indispensables à la réalisation effective des options d'atténuation proposées ;
- Produire un rapport sectoriel ;
- Produire un document de synthèse des études d'atténuation.

Profils et qualifications des experts :

Profil et qualifications : Les experts doivent en priorité être issus des structures membres de la Commission Nationale sur les Changements Climatiques et avoir :

- Un diplôme d'études supérieures et/ou post-universitaires ;
- Etre spécialisé dans au moins un des domaines précités ;
- Une formation sur la méthodologie IPCC/OCDE pour le calcul des émissions des gaz à effet de serre dans au moins un des secteurs sus indiqués ;
- Une formation en matière d'analyse des études de mitigation et une bonne maîtrise des logiciels tels que LEAP, COMAP etc. ;
- Le sens de l'organisation et de la coordination d'un travail d'équipe ;
- Une bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- Une bonne maîtrise de l'anglais.

Encadrement des experts des atténuations des émissions des GES et élaboration du plan d'action de mise en oeuvre des projets MDP.

Tâches de l'expert encadreur : Sous la supervision du Comité Nationale sur les Changements Climatiques (CNCC) et en liaison avec le Coordonnateur du Projet, l'encadreur assistera dès le démarrage des études, l'ensemble des experts et s'occupera en particulier de la formation sur les méthodologies et les outils appropriés pour conduire les dites études. A ce titre, il sera notamment chargé de :

- Renforcer les capacités des experts en matière de modélisations ou méthodologies utilisées dans le cadre de l'IPCC ;
- Assurer la validation scientifique des études ;
- Assister les experts dans la finalisation et la validation des études.

Profil et qualifications de l'expert encadreur : L'expert encadreur doit avoir :

- Niveau minimum : doctorat ;
- Bonnes connaissances sur la problématique, les principaux enjeux et les différents instruments de mise en oeuvre de la Convention sur les changements climatiques ;
- Bonnes connaissances sur les aspects scientifiques, les incidences et les stratégies d'adaptation des changements climatiques ;
- Connaissances sur les problèmes liés aux variabilités climatiques, notamment dans la sous région ;
- Bonnes connaissances en matière d'analyse des études de mitigation et une bonne maîtrise des logiciels tels que LEAP, COMAP etc. ;
- Bonne aptitude à résumer et à exploiter de la documentation scientifique et technique;
- Bonne aptitude à lire, écrire et parler l'Anglais ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciels, tableurs, traitement de textes ...) ;
- Sens de l'organisation et de la coordination d'un travail d'équipe ;
- Au moins sept ans d'expérience professionnelle ;
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse.

4. Etudes sur la Vulnérabilité/Adaptation (V&A) aux changements climatiques

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂) le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les secteurs de l'Energie, des Procédés Industriels, d'Utilisation des Solvants, d'Agriculture et Elevage, de

l'Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du présent projet est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Justification :

A l'instar des autres pays de la sous-région, parties à la CCNUCC, le Togo s'est engagé dans le processus d'élaboration de sa DCN à la Conférence des Parties. Le processus de préparation comporte un certain nombre d'étapes, dont l'une des plus importantes concerne l'évaluation de la vulnérabilité des secteurs productifs et socio-économiques du Togo aux changements et variabilités climatiques, ainsi que l'adoption et la mise en oeuvre de stratégies et de plans d'atténuation et/ ou d'adaptation. L'évaluation de la vulnérabilité constitue l'un des deux premiers objectifs opérationnels immédiats de la préparation de la DCN, après l'IGES.

Objectifs :

L'objectif principal de la consultation est de contribuer à l'élaboration de la DCN par la formation des experts nationaux sur les méthodologies d'études de vulnérabilité et d'adaptation des différents secteurs aux changements climatiques.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont :

- Développer les méthodes d'évaluation des incidences et stratégies d'adaptation ;
- Choisir des scénarii de prévisions de tendance pour les secteurs socio-économiques et productifs considérés ;
- Choisir une zone stratégique pour y mener des études approfondies de V&A ;
- Evaluer les impacts et proposer les stratégies d'adaptation y relatives ;
- Sensibiliser et conscientiser le public sur la vulnérabilité des secteurs sus indiqués et les solutions appropriées.

Résultats attendus :

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :

- Les experts nationaux sont formés et opérationnels pour la réalisation des études de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques ;
- La mise en place d'une banque de données et d'informations sur la vulnérabilité et l'adaptation des secteurs productifs et socio-économiques aux changements climatiques ;
- Un document d'études approfondies de V&A dans la zone cible ;
- Un document d'études sur la vulnérabilité et l'adaptation des secteurs productifs et socio-économiques aux changements climatiques ;
- Un document de synthèse de toutes les études de V&A ;

Tâches des experts :

Sous la supervision du CDP et en liaison avec le Coordonnateur National du Projet, les Experts sont chargés des tâches suivantes :

- Assurer la formation des experts associés sur les méthodologies d'études de vulnérabilité et d'adaptation aux changements et variabilités climatiques ;
- Déterminer en rapport avec les experts associés, les unités d'exposition et les zones d'études ;
- Planifier toute la procédure des études de vulnérabilité et d'adaptation aux changements et variabilités climatiques et en évaluer les moyens ;
- Identifier en rapport avec les experts associés tous les besoins en données et informations de base et complémentaires nécessaires à l'étude et en évaluer les moyens ;
- Collecter et analyser en rapport avec les experts associés, les données et les informations de base déjà disponibles sur les secteurs étudiés, tout en évaluant leur fiabilité ;
- Choisir les méthodes appropriées pour les études de vulnérabilité et d'adaptation pour chaque secteur ;
- Définir les horizons temporels d'études pour chaque secteur ;
- Elaborer, en rapport avec les experts associés, les scénarii des changements climatiques futurs;
- Etablir, en rapport avec les experts associés la situation actuelle, la situation de référence future sans changements climatiques et la situation future avec changements climatiques pour chaque secteur ;
- Définir les stratégies et les options ainsi que les mesures et les actions d'adaptation aux changements climatiques pour les secteurs étudiés ;
- Produire des rapports sectoriels d'études de V&A ;
- Produire un rapport général d'études de V&A.

Profils et qualifications des experts

Les experts doivent avoir :

- Un diplôme d'études supérieures et/ ou post-universitaires ;
- Une formation en matière d'études de vulnérabilité et adaptation des secteurs aux changements climatiques
- Une spécialisation dans au moins un des domaines indiqués ci dessus ;
- Au moins cinq ans d'expérience professionnelle ;
- Des références en matière de consultations ;
- Une bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- Une bonne connaissance de l'Anglais ;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique (tableurs et traitement de textes) ;
- Un esprit de travail en équipe ; et
- Etre de nationalité togolaise.

Encadrement des experts de (V&A)

Tâches de l'expert encadreur : Sous la supervision du Comité National sur les Changements Climatiques et en liaison avec le Coordonnateur du projet, l'encadreur assistera dès le démarrage des études, l'ensemble des experts et s'occupera en particulier de la formation sur les méthodologies appropriées pour conduire lesdites études, à ce titre, il sera notamment chargé de :

- Renforcer les capacités des experts en matière de modélisations ou méthodologies utilisées dans le cadre de l'IPCC ;
- Assurer la validation scientifique des études ;
- Assister les experts dans la finalisation et la validation des études ;

Profil et qualifications de l'expert encadreur : L'expert encadreur doit avoir :

- Un niveau minimum de Doctorat dans le domaine approprié ;
- De bonnes connaissances sur la problématique, les principaux enjeux et les différents instruments de mise en oeuvre de la Convention sur les changements climatiques ;
- De bonnes connaissances sur les aspects scientifiques, les incidences et les stratégies d'adaptation des changements climatiques ;
- De connaissances sur les problèmes liés aux variabilités climatiques, notamment dans la sous région ;
- Une bonne aptitude à résumer et à exploiter la documentation scientifique et technique ;
- Une bonne aptitude à lire, écrire et parler l'anglais ;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciels, tableurs, traitement de textes ...);
- Le sens de l'organisation et de la coordination d'un travail d'équipe ;
- Au moins sept ans d'expérience professionnelle ;
- Une bonne capacité d'analyse et de synthèse ; et
- Etre de nationalité togolaise.

5. Evaluation des besoins en matière de transfert de technologies

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂) le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les secteurs de l'Energie, des Procédés Industriels, d'Utilisation des Solvants, d'Agriculture et Elevage, de l'Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à

l'échelle globale. L'objectif principal du présent projet est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Justification :

A l'instar des autres pays de la sous-région, Parties à la CCNUCC, le Togo s'est engagé dans le processus d'élaboration de sa DCN à la Conférence des Parties. La mise en œuvre des politiques et mesures d'adaptation et d'atténuation nécessite un transfert de technologies. Cette étude qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC, et en particulier de l'Article 10.c du Protocole de Kyoto, sur " Transfert de technologies" devrait contribuer au développement durable du Togo.

Objectif

L'objectif de cette étude est d'identifier les besoins de renforcement de capacités et de définir les moyens de renforcement de ces capacités en matière de transfert de technologies dans les secteurs socio-économiques prioritaires de développement, notamment : énergie, agriculture, élevage, foresterie, etc., afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au développement propre, à l'échelle globale.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de cette étude sont notamment :

- L'état des lieux (technologies utilisées, parties prenantes, acquis, contraintes...etc.) en matière de transfert de technologies dans les secteurs socio-économiques prioritaires de développement, notamment : énergie, agriculture, élevage, foresterie...etc., est établi ;
- Les besoins de renforcement des capacités en matière de transfert de technologies dans les secteurs socio-économiques prioritaires de développement, sont identifiés et évalués ;
- Des fiches techniques de projets sectoriels de renforcement des capacités en matière de transfert de technologies dans les secteurs socio-économiques prioritaires de développement, décrivant notamment : la justification, les objectifs, les résultats attendus, les activités et le budget estimatif de ces projets, sont élaborées.

Taches des experts :

Les principales activités à réaliser dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

- La définition et l'adaptation au contexte du Togo, de la notion de "Transfert de Technologies", sur la base de la documentation disponible sur le sujet (CCNUCC, Protocole de Kyoto, 3^{ème} Rapport d'évaluation du GIEC, etc.) ;
- L'état des lieux (technologies utilisées, parties prenantes, acquis, contraintes...etc.) des secteurs socio-économiques prioritaires de développement, notamment : énergie, agriculture, élevage, foresterie, etc. ;
- L'identification et l'évaluation des besoins sectoriels de renforcement des capacités en matière de transfert de technologies dans les secteurs socio-économiques prioritaires de développement ;

- L'élaboration de fiches techniques de projets sectoriels de renforcement des capacités en matière de transfert de technologies dans les secteurs socio-économiques prioritaires de développement, décrivant notamment : la justification, les objectifs, les résultats attendus, les activités et le budget estimatif de ces projets ;
- L'élaboration d'un rapport général sur l'étude.

Profils des experts

Les experts doivent être spécialisés respectivement dans les secteurs des études thématiques. Ils doivent en priorité être issus des structures membres de la Comité National sur les Changements Climatiques.

6. Evaluation des besoins en matière de Système d'Observation Systématique des Changements Climatiques, volet observations météorologiques (sur mer et sur terre), climatologiques, atmosphériques et satellitaires

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂), le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les secteurs de l'Energie, des Procédés Industriels, d'Utilisation des Solvants, d'Agriculture et Elevage, de l'Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du présent projet est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Justification :

En s'acquittant de ses engagements en vertu de l'article 4.1.g de la CCNUCC, le Togo se doit d'identifier ses besoins en matière de recherche, de collecte de données et d'observation systématique, afin de bénéficier d'une assistance pour l'amélioration de ses moyens et capacités endogènes de participation aux efforts visés aux alinéas a) et b) de l'article 5 de la Convention.

Objectif

Cette étude qui s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de l'article 5 de la CCNUCC et de l'Article 10.d du Protocole de Kyoto, sur "Recherche et Observation Systématique sur les

Changements Climatiques", a pour objectif de renforcer les capacités des systèmes d'observation systématique des changements climatiques : (i) observations météorologiques/climatologiques ; (ii) observations atmosphériques ; (iii) observations océanographiques; (iv) observations terrestres (hydrologiques, gaz à effet de serre, notamment le CO₂, couverture végétale, changement d'affectation des terres et foresterie, incendies de forêts, feux de brousse...etc.) ; (v) observations spatiales (satellites), afin de contribuer de façon plus efficace et plus durable à la recherche et à l'observation systématique sur les changements climatiques à l'échelle globale.

Résultats attendus :

Les principaux résultats attendus de cette étude sont notamment :

- L'état des lieux des systèmes d'observations météorologiques, climatologiques, atmosphériques et satellitaires (réseaux de collecte de données, types de données collectées, traitement et stockage des données, échange et/ ou utilisation des données, participation aux programmes internationaux d'observation, de contrôle de la qualité et d'archivage des données, acquis, contraintes...etc.), est établi ;
- Les besoins de renforcement des capacités des systèmes d'observations météorologiques, climatologiques, atmosphériques et satellitaires sont identifiés et évalués ;
- Des fiches techniques de projets de renforcement des capacités des systèmes d'observations météorologiques, climatologiques, atmosphériques et satellitaires, décrivant notamment : la justification, les objectifs, les résultats attendus, les activités et le budget estimatif de ces projets, sont élaborées.

Tâches des experts :

Les principales tâches à accomplir dans le cadre de cette étude sont :

- La définition et l'adaptation au contexte du Togo, de la notion de "Systèmes d'Observation Systématique des Changements Climatiques", sur la base de la documentation disponible sur le sujet (CCNUCC, Protocole de Kyoto, Document FCCC/CP/1999/7 "Directives pour l'établissement des rapports sur les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques"...etc.) ;
- L'état des lieux des systèmes d'observations météorologiques, climatologiques, atmosphériques et satellitaires (réseaux de collecte de données, types de données collectées, traitement et stockage des données, échange et/ ou utilisation des données, participation aux programmes internationaux d'observation, de contrôle de la qualité et d'archivage des données, acquis, contraintes...etc.) ;
- L'identification et l'évaluation des besoins de renforcement des capacités des systèmes d'observations météorologiques, climatologiques, atmosphériques et satellitaires ;
- L'élaboration de fiches techniques de projets de renforcement des capacités des systèmes d'observations météorologiques, climatologiques, atmosphériques et satellitaires, décrivant notamment : la justification, les objectifs, les résultats attendus, les activités et le budget estimatif de ces projets ;
- L'élaboration d'un rapport général sur l'étude.

Profil, et qualification de l'expert

Les experts doivent :

- Être spécialisés dans l'un des domaines suivants : météorologie (continentale et marine), climatologie, agrométéorologie et agroclimatologie ;
- Avoir un diplôme d'études supérieures et/ ou post-universitaires ;
- Avoir une bonne connaissance du système d'observations atmosphériques, météorologiques satellitaires et climatologiques ;
- Avoir au moins cinq ans d'expérience professionnelle ;
- Avoir des références en matière de consultations ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- Avoir une bonne connaissance de l'Anglais ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (tableurs et traitement de textes) ;
- Avoir un esprit de travail en équipe ; et
- Etre de nationalité togolaise..

7. Evaluation des besoins en matière de Système d'Observation Systématique des Changements Climatiques, volet observations, océanographique, marégraphiques, hydrologiques et hydrogéologiques

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂) le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les secteurs de l'Energie, des Procédés Industriels, d'Utilisation des Solvants, d'Agriculture et Elevage, de l'Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du présent projet est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Justification :

En s'acquittant de ses engagements en vertu de l'article 4.1.g de la CCNUCC, le Togo se doit d'identifier ses besoins en matière de recherche, de collecte de données et d'observation systématique, afin de bénéficier d'une assistance pour l'amélioration de ses moyens et capacités endogènes de participation aux efforts visés aux alinéas a) et b) de l'article 5 de la Convention.

Objectif :

Cette étude qui s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de l'article 5 de la CCNUCC et de l'article 10.d du Protocole de Kyoto, sur "Recherche et Observation Systématique sur les Changements Climatiques", a pour objectif de renforcer les capacités des systèmes d'observation systématique des changements climatiques : (i) observations météorologiques/climatologiques; (ii) observations atmosphériques; (iii) observations océanographiques ; (iv) observations terrestres (hydrologiques, gaz à effet de serre, notamment le CO₂, couverture végétale, changement d'affectation des terres et foresterie, incendies de forêts, feux de brousse...etc.); (v) observations spatiales (satellites), afin de contribuer de façon plus efficace et plus durable à la recherche et à l'observation systématique sur les changements climatiques à l'échelle globale.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de cette étude sont notamment :

- L'état des lieux des systèmes d'observations océanographiques, marégraphiques, hydrologiques et hydrogéologiques (réseaux de collecte de données, types de données collectées, traitement et stockage des données, échange et/ou utilisation des données, participation aux programmes internationaux d'observation, de contrôle de la qualité et d'archivage des données, acquis, contraintes...etc.), est établi ;
- Les besoins de renforcement des capacités des systèmes d'observations océanographiques, marégraphiques, hydrologiques et hydrogéologiques, sont identifiés et évalués ;
- Des fiches techniques de projets de renforcement des capacités des systèmes d'observations océanographiques, marégraphiques, hydrologiques et hydrogéologiques, décrivant notamment : la justification, les objectifs, les résultats attendus, les activités et le budget estimatif de ces projets, sont élaborées.

Tâches des experts :

Les principales activités à réaliser dans le cadre de cette étude sont notamment :

- La définition et l'adaptation au contexte du Togo, de la notion de "Systèmes d'Observation Systématique des Changements Climatiques", sur la base de la documentation disponible sur le sujet (CCNUCC, Protocole de Kyoto, Document FCCC/CP/1999/7 "Directives pour l'établissement des rapports sur les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques"...etc.) ;
- L'état des lieux des systèmes d'observations océanographiques, marégraphiques, hydrologiques et hydrogéologiques (réseaux de collecte de données, types de données collectées, traitement et stockage des données, échange et/ ou utilisation des données, participation aux programmes internationaux d'observation, de contrôle de la qualité et d'archivage des données, acquis, contraintes...etc.) ;

- L'identification et l'évaluation des besoins de renforcement des capacités des systèmes d'observations hydrologiques et hydrogéologiques ;
- L'élaboration de fiches techniques de projets de renforcement des capacités des systèmes d'observations marégraphiques, océanographiques, hydrologiques et hydrogéologiques, décrivant notamment : la justification, les objectifs, les résultats attendus, les activités et le budget estimatif de ces projets ;
- L'élaboration d'un rapport général sur l'étude.

Profils et qualifications de l'expert

Les experts doivent être spécialisés dans l'un des domaines suivants : océanographie, marégraphie, hydrologie, hydrométéorologie, hydrogéologie ;

Ils doivent en outre avoir :

- Un diplôme d'études supérieures et/ ou post-universitaires ;
- Une bonne connaissance du système d'observations océanographiques, marégraphiques, hydrométéorologiques, hydrologiques et hydrogéologiques ;
- Une spécialisation dans au moins un des domaines indiqués ci-dessus ;
- Au moins cinq ans d'expérience professionnelle ;
- Des références en matière de consultation ;
- Une bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique (tableurs et traitement de textes) ;
- Un esprit de travail en équipe ;
- Une bonne connaissance de l'anglais est un atout ; et
- Etre de nationalité togolaise.

C 9 : Termes de références Comité de compilation et de préparation de la communication nationale

Contexte :

Le Gouvernement togolais a reçu à travers le PNUD/FEM un financement pour l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale afin de faire face aux obligations de la mise en oeuvre au niveau national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le projet de la DCN constitue un cadre dynamique et flexible permettant au Togo de promouvoir son développement durable. En ratifiant cette convention, le Togo s'est alors engagé à remplir ses obligations vis à vis de la Convention, en particulier de contribuer à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les émissions de gaz à effet de serre principalement le gaz carbonique (CO₂) le méthane (CH₄), l'hémioxyde d'azote (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), liées aux activités humaines (notamment dans les secteurs de l'Energie, des Procédés Industriels, d'Utilisation des Solvants, d'Agriculture et Elevage, de l'Utilisation des Terres, Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie et de la Gestion des déchets) sont en grande partie à l'origine des perturbations climatiques actuellement observées à l'échelle globale. L'objectif principal du présent projet est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Togo, par l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation qui seront identifiées dans les études de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation, dans les politiques et stratégies de développement des secteurs socio-économiques et techniques prioritaires.

Justification :

Au titre de l'article 12.1 de la CCNUCC, le Togo s'est engagé à fournir des renseignements pouvant concourir à la lutte contre les changements climatiques. Par conséquent, le Togo doit préparer sa Deuxième Communication Nationale, contenant toutes les informations conformes aux articles 4, 5 & 6 de la CCNUCC et la décision 17/CP.8.

Objectif :

L'objectif de cette activité est de compiler harmonieusement les différents rapports de synthèse d'études menées dans le cadre du projet en un document constituant la Deuxième Communication Nationale.

Résultats attendus :

Les principaux résultats attendus sont essentiellement :

- La compilation des rapports de synthèse des différentes études en document constituant la Deuxième Communication Nationale ;
- Le résumé de la DCN élaborée ;
- Le résumé de la DCN en version anglaise élaboré.

Tâches des experts

- Compiler les différents rapports et documents de synthèse des diverses études ;
- Faire un résumé de la DCN ;
- Traduire le résumé de la DCN en langue anglaise.

Profils et qualifications des experts :

Les experts doivent avoir :

- Un diplôme d'études supérieures et/ou post-universitaire ;
- Le sens de l'organisation et de la coordination du travail en équipe ;
- Une bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels Microsoft Word, Microsoft PowerPoint et Microsoft Excel ;
- Une bonne maîtrise de l'anglais, et
- Etre de nationalité togolaise.

ANNEXE D : Lettres d'endorsement

- GEF Operational Focal Point
- UNFCCC Focal Point

SIGNATURE PAGE

Country: **TOGO**

UNDAF Outcome(s)/Indicator(s):

(Link to UNDAF outcome., If no UNDAF, leave blank)

Expected Outcome(s)/Indicator (s):

(CP outcomes linked t the SRF/MYFF goal and service line)

Expected Output(s)/Indicator(s):

(CP outcomes linked t the SRF/MYFF goal and service line)

Implementing partner:

Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF)

(designated institution/Executing agency)

Other Partners:

(formerly implementing agencies)

Programme Period: 2006 - 2008
Programme Component: Environment
Project Title: Enabling Activities for the Preparation of Togo's Second National Communication to the UNFCCC
Project reference: PIMS 3303, Atlas Project ID 00014968
Project Duration: 3 years
Management Arrangement: National Execution

Total budget: US \$ 716,297

Allocated resources:

- FEM US \$ 405,000
 - In kind contributions _____
- Government US \$ 311,297

Agreed by (Government): _____

Agreed by (Implementing partner/Executing agency): _____

Agreed by (UNDP): _____